

## MAÎTRISE DES DRONES, DE L'IA ET DE LA CYBERDÉFENSE Les instructions de Saïd Chanegriha

PAGE 3



Face aux profondes mutations du champ de bataille, le chef d'état-major de l'ANP a mis en avant l'importance de préparer les nouvelles générations d'officiers aux enjeux technologiques.

● Tebboune préside la cérémonie de sortie : **La promotion Zeroual sur le terrain**

Maintien en détention de l'agent consulaire algérien  
**Nouveau coup de froid entre Alger et Paris**

PAGE 4



Classement des économies de la Banque mondiale  
**L'Algérie consolide sa position**

PAGE 6



## L'ALGÉRIE ROUVRE SON ESPACE AÉRIEN AU MALI

L'Algérie rouvre son espace aérien au Mali. La décision a été annoncée, hier, par le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «À partir d'aujourd'hui, vendredi 10 juillet 2026, l'Algérie a décidé de rouvrir complètement son espace aérien national aux vols en provenance et à destination du Mali» est-il écrit dans le communiqué. Cette décision concerne tous les vols entre le Mali et les différentes destinations internationales, est-il ajouté.



Industrie automobile  
**Opel accélère ses ambitions en Algérie**

PAGE 7

## Mondial 2026

La France s'impose devant le Maroc  
**Les Bleus filent vers la demi-finale**

PAGE 12



**L'ÉCHO DES RÉSEAUX SOCIAUX**



**Cherki fait polémique**

PAGE 15

Législatives  
2026

## Arrivé en tête du scrutin avec 90 sièges Le FLN appelle ses députés à honorer leurs engagements

**Au lendemain de l'annonce des résultats provisoires des élections législatives du 2 juillet, le Front de libération nationale (FLN), arrivé en tête du scrutin avec 90 sièges à l'Assemblée populaire nationale, a salué le bon déroulement du processus électoral et considéré cette échéance comme une nouvelle étape dans le renforcement des institutions de l'État.**

**R**éuni le 9 juillet 2026 sous la présidence de son secrétaire général, Abdelkrim Benmbarek, le bureau politique du parti a estimé que ces élections traduisent «une étape importante» dans la consolidation de l'édifice institutionnel, mettant en avant la stabilité, la cohésion et l'efficacité des institutions nationales.

Abordant la question du taux de participation, le FLN a reconnu qu'il s'agit d'un défi qui mérite une attention particulière. Toutefois, le parti considère que ce niveau de participation ne doit pas être interprété comme un motif de découragement. Il appelle à une lecture «objective et responsable» de cette donnée, estimant qu'elle doit servir de point d'appui pour encourager une implication plus importante des citoyens dans la vie politique et renforcer davantage la représentativité des institutions élues.

Le parti affirme également avoir conduit une campagne électorale «propre et responsable». Cette campagne, menée sous la direction de son secrétaire général à travers plusieurs déplacements dans différentes régions du pays, a été consacrée à la présentation de son programme et de ses priorités. Le FLN considère que la première



place obtenue à l'issue de ces élections législatives traduit la confiance accordée par les électeurs à son projet politique ainsi qu'à sa vision pour le développement national.

Le FLN a également souligné la portée symbolique du scrutin, organisé à l'occasion des célébrations du 64e anniversaire de l'Indépendance, estimant qu'il s'inscrit dans la continuité des valeurs héritées de la Révolution du 1er Novembre 1954 et du sacrifice des

martyrs de la guerre de Libération.

Dans son communiqué, le parti a salué le déroulement des élections dans un climat de sécurité, de sérénité et de concurrence démocratique, affirmant que le scrutin s'est tenu dans des conditions garantissant sa régularité, sa transparence et son intégrité. Selon le FLN, ces éléments ont permis aux citoyens d'élire librement leurs représentants à la chambre basse du Parlement tout en contribuant au renforce-

ment de la pratique démocratique et du pluralisme politique.

Le bureau politique a exprimé sa reconnaissance à l'ensemble des acteurs ayant participé à l'organisation de cette échéance électorale, notamment les institutions, les administrations et les encadreurs mobilisés tout au long du processus. Il a également rendu hommage à l'Armée nationale populaire ainsi qu'aux différents corps de sécurité pour leur rôle dans la sécurisation du scrutin. Le FLN a adressé ses remerciements aux électeurs qui ont voté en faveur de ses listes, tant sur le territoire national qu'au sein de la communauté nationale établie à l'étranger.

Enfin, le parti réaffirme son attachement à son référentiel historique, incarné par la Déclaration du 1er Novembre 1954, et met en avant son expérience dans la mise en œuvre de politiques de développement national. Il félicite les députés élus sous ses couleurs et les exhorte à respecter les engagements pris devant leurs électeurs, estimant que leur action devra contribuer au renforcement de la cohésion nationale, à la consolidation des institutions de l'État et à la poursuite des objectifs de développement du pays.

I. Khermane

AYANT ENREGISTRÉ UN NET REcul AUX LÉGISLATIVES

## Le MSP prépare les locales

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a entamé les préparatifs en vue des prochaines élections locales, quelques jours après la tenue des élections législatives anticipées, dont les résultats ont été marqués par un net recul de la formation islamiste. La direction du parti entend désormais tirer les enseignements de ce scrutin et mobiliser ses structures pour les prochaines échéances électorales. Dans un communiqué publié récemment à l'issue d'une réunion de l'Instance nationale permanente des élections, présidée par Ahmed Sadouk, le MSP indique avoir procédé à une évaluation globale du déroulement des élections législatives. Les participants ont passé en revue les principaux points positifs ainsi que les difficultés rencontrées, dans l'objectif d'améliorer les performances du parti et de



consolider les acquis réalisés. La réunion a surtout été consacrée à l'ouverture du chantier des élections locales. Selon le communiqué, les responsables du parti ont engagé une première réflexion sur l'organisation de cette échéance, en élaborant les orientations préliminaires, en mobilisant les structures locales et en identifiant les besoins de la prochaine phase afin d'assurer

une meilleure préparation sur le terrain. Les travaux ont été clôturés par une intervention du président du MSP, Abdelali Hassani Cherif, qui a salué les efforts déployés par les militants et les cadres du parti durant la campagne électorale. Il les a appelés à poursuivre leur engagement avec «responsabilité et discipline», affirmant que la réussite des prochaines échéances dépend

d'une évaluation objective des résultats obtenus et d'une préparation précoce. Cette démarche intervient dans un contexte difficile pour le MSP. Lors des élections législatives du 2 juillet, le parti a enregistré un recul sensible de sa représentation parlementaire par rapport à la précédente mandature, un résultat en deçà des attentes de ses dirigeants. Au lendemain de la proclamation des résultats, Abdelali Hassani Cherif avait reconnu que les résultats obtenus n'étaient pas à la hauteur des ambitions du parti. Lors de sa dernière conférence de presse, il avait toutefois refusé de considérer ce scrutin comme un échec définitif, estimant que plusieurs facteurs avaient influencé le vote. Il avait également annoncé l'ouverture d'une évaluation interne approfondie afin d'identifier les insuffisances relevées durant le pro-

cessus électoral et d'apporter les correctifs nécessaires avant les prochaines consultations.

Le président du MSP avait, par ailleurs, insisté sur la nécessité de préserver la cohésion interne du parti et de poursuivre le travail de proximité avec les citoyens. Selon lui, les élections locales constitueront une nouvelle étape permettant au mouvement de renforcer son implantation territoriale et de renouer avec une dynamique électorale plus favorable. À travers la réunion de son Instance nationale permanente des élections, le MSP affiche ainsi sa volonté de tourner rapidement la page des législatives et de concentrer ses efforts sur les élections locales, considérées comme un rendez-vous stratégique pour la relance de son action politique et le renforcement de sa présence dans les assemblées élues. R. N.

ALGÉRIE-TUNISIE

## Volonté d'un partenariat stratégique global

Le ministre tunisien des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, a réaffirmé, mercredi dernier, à Alger, la volonté de son pays de poursuivre le travail avec l'Algérie, afin de hisser les relations bilatérales au rang d'un «partenariat stratégique global», et ce, en application des orientations des dirigeants des deux pays et en réponse aux aspirations des deux peuples frères. Dans son allocution prononcée lors de la réunion du Comité de suivi chargé d'évaluer les recommandations de la 23e session de la

Grande Commission mixte algéro-tunisienne de coopération, le ministre tunisien a précisé que cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la poursuite de «la tradition de la concertation et de la coordination» entre les deux pays, et du suivi de la mise en œuvre des conclusions de la 23e session de la Grande Commission mixte, à travers l'évaluation des accords et recommandations réalisés et l'aplanissement des difficultés en vue d'accélérer le rythme de la coopération bilatérale dans les différents domaines. Le ministre tunisien s'est félicité du niveau atteint par la coopération sécuritaire et militaire entre les deux pays, réitérant la volonté commune de «la renforcer pour faire face aux défis sécuritaires, notamment la lutte contre le terrorisme, la migration irrégulière et la criminalité organisée, ainsi que le renforcement du contrôle des frontières». Il a, en outre, salué les progrès réalisés dans le

projet de réalisation d'une centrale électrique d'une capacité de 1.400 mégawatts en Tunisie, insistant sur l'importance de tenir des réunions ministérielles sectorielles, notamment dans les domaines du commerce, du développement des régions frontalières et des ressources en eau, en sus de la poursuite des réunions des commissions techniques mixtes dans les différents secteurs prioritaires. Le ministre tunisien a mis en avant l'importance de donner un nouvel élan à la coopération économique et commerciale entre les deux pays, à travers l'accélération de la tenue du Comité technique commercial et le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Forum économique algéro-tunisien, outre la poursuite de la mise en œuvre des projets de développement des régions frontalières communes.

## Maîtrise des drones, de l'IA et de la cyberdéfense Les instructions de Saïd Chanegriha

**Face aux profondes mutations du champ de bataille, le chef d'état-major de l'ANP a mis en avant l'importance de préparer les nouvelles générations d'officiers aux enjeux technologiques.**

Le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a affirmé que les membres de l'ANP, sous la direction éclairée du président de la République, poursuivent leur marche glorieuse. Dans une allocution prononcée à l'occasion de la cérémonie de sortie des promotions de l'Académie militaire de Cherchell défunt président Houari-Boumediène, jeudi dernier, le général d'armée Chanegriha a déclaré que «les fils de l'Armée nationale populaire, sous la conduite éclairée du président de la République, poursuivront leur marche victorieuse sur la voie tracée par nos vaillants aînés».

### LES SACRIFICES DE L'ANP

Il a souligné que dans un passé récent, les membres de l'ANP ont «consenti les plus lourds sacrifices afin de préserver l'État, son système républicain et son caractère démocratique». «Au prix d'immenses sacrifices, ils sont parvenus à vaincre le terrorisme barbare, à éradiquer une idéologie étrangère à nos valeurs et à faire échec à son projet obscurantiste, qui a failli ébranler les fondements de l'État national, n'eût été la détermination sans faille des hommes de notre vaillante armée et de nos valeureux services de sécurité», a-t-il déclaré. Le général d'armée Saïd Chanegriha a également remercié, dans son discours, le président de la République pour avoir présidé la cérémonie de sortie des promotions de l'Académie militaire de Cherchell.



### PERPÉTUER LA MÉMOIRE HISTORIQUE ET LES VALEURS NATIONALES

«La cérémonie de sortie des promotions de l'Académie coïncide avec les célébrations commémorant la Fête de l'indépendance et du recouvrement de la souveraineté nationale. Elle s'inscrit dans le cadre de notre volonté constante de perpétuer les hauts faits de notre histoire nationale, riche en épopées et en actes héroïques, et de nous imprégner d'un élan moral élevé nous permettant, au sein de l'Armée nationale populaire, de poursuivre notre marche glorieuse sur les pas de nos valeureux prédécesseurs de l'Armée de libération nationale, qui ont tracé, au prix de leurs vies et de leurs sacri-

fications suprêmes, la voie de la liberté et de l'indépendance», a relevé Saïd Chanegriha.

### UN PILIER DE LA FORMATION MILITAIRE

La veille, le chef d'état-major de l'ANP avait présidé une rencontre d'orientation avec les cadres, les enseignants et les élèves de l'Académie. Lors de cette rencontre, Saïd Chanegriha a, dans une allocution d'orientation, félicité les officiers des différentes promotions sortantes, avant de souligner que l'Académie militaire de Cherchell, au regard de son prestige, de sa crédibilité et de sa réputation internationale, constitue «le véritable reflet du niveau d'excellence

atteint par l'appareil de formation militaire». Selon Saïd Chanegriha, ce niveau «est le fruit de l'intérêt constant qu'accorde le Haut-Commandement de l'Armée nationale populaire, conformément aux orientations du président de la République, chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale, au secteur de la formation en général et à l'Académie en particulier».

### LES NOUVEAUX DÉFIS MILITAIRES

Poursuivant son intervention, il a rappelé que les objectifs fondamentaux assignés à l'Académie consistent, «à la faveur des nombreuses réalisations accomplies depuis sa création, notamment en matière d'encadrement de qualité, d'infrastructures de base et de moyens pédagogiques modernes, à doter ses diplômés de hautes compétences individuelles, d'un sens élevé de la discipline et d'une capacité d'adaptation rapide aux mutations du champ de bataille».

À cet égard, le chef d'état-major de l'ANP a insisté sur la nécessité de permettre aux diplômés de cette Académie de «maîtriser les méthodes de combat modernes et leurs nouvelles tactiques, d'assimiler les différentes sciences militaires dans toutes leurs branches et de mettre à profit les technologies de pointe».

Il a notamment mis en avant le recours croissant aux drones, à la guerre électronique, à la cyberdéfense et à l'intelligence artificielle, devenus des composantes majeures des champs de bataille modernes.

**Smail Rouha**

## TEBBOUNE PRÉSIDE LA CÉRÉMONIE DE SORTIE La promotion Zeroual sur le terrain

L'Académie militaire de Cherchell défunt Président Houari-Boumediène a abrité, jeudi, la cérémonie annuelle de sortie des promotions militaires au titre de l'année scolaire 2025-2026, présidée par le président de la République, chef suprême des Forces armées et ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune.

Cette cérémonie a consacré la sortie de la 57<sup>e</sup> promotion de formation fondamentale, de la 19<sup>e</sup> promotion de formation militaire commune de base ainsi que de la 10<sup>e</sup> promotion d'officiers du cycle master.

À son arrivée à l'Académie, le chef de l'État, accompagné du général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a été accueilli par le commandant des forces terrestres et le commandant de l'Académie militaire de Cherchell.

Après l'exécution de l'hymne national et la cérémonie des honneurs militaires, le président Tebboune a salué les responsables militaires présents avant d'observer un moment de recueillement à la mémoire du défunt Président Houari Boumediène, dont l'Académie porte le nom.

### UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CADRES DE L'ANP

Il a déposé une gerbe de fleurs sur la stèle commémorative et récité la Fatiha à la mémoire du défunt. Une présentation lui a ensuite été consacrée sur l'histoire de l'établissement, les programmes de formation dispensés ainsi que les promotions sortantes.

Sur la place d'armes, le président de la République a présidé la cérémonie officiel-



le de sortie des promotions. Il a passé en revue les différents carrés d'élèves officiers avant d'assister à la prestation de serment des nouveaux cadres de l'Armée nationale populaire.

Dans son allocution, le général d'armée Saïd Chanegriha a mis en avant les «hauts faits de l'histoire nationale, riche en épopées et en actes héroïques», soulignant l'importance de la formation militaire dans la préparation des futurs cadres de l'ANP.

Le commandant de l'Académie militaire de Cherchell a, pour sa part, affirmé que l'établissement formait «une nouvelle élite de cadres» ayant bénéficié d'une formation militaire et scientifique de qualité, fondée sur la discipline, le patriotisme et l'engagement au service de la nation.

Le président Tebboune a ensuite procédé à

la remise des diplômes et des grades aux majors de promotion. Il a remis le diplôme au major de promotion du cycle master, puis le grade de sous-lieutenant ainsi que l'épée de l'Académie au major de la formation fondamentale.

Le diplôme du major de promotion de la formation militaire commune de base, issu des pays frères et amis, lui a également été remis. Un moment fort de la cérémonie a été marqué par la transmission de l'étendard de l'Académie entre la promotion sortante et celle qui lui succède. Le major de la 57<sup>e</sup> promotion de formation fondamentale a ensuite soumis à l'approbation du chef de l'État la proposition de baptiser cette promotion du nom du moudjahid et ancien président de la République Liamine Zeroual, en présentant une brève biographie de ce dernier.

### DÉMONSTRATIONS MILITAIRES ET PARADE AÉRIENNE

La cérémonie s'est poursuivie par une grande parade militaire et des démonstrations mettant en valeur les capacités des élèves officiers. Des exhibitions d'arts martiaux, notamment le karaté, le kung-fu et le taekwondo, ainsi que des exercices sportifs avec et sans armes, des franchissements d'obstacles en feu et un exercice tactique de combat ont rythmé l'événement.

Les forces aériennes ont également participé à cette manifestation à travers des figures aériennes réalisées par plusieurs escadrons d'avions de combat, ainsi qu'un exercice de ravitaillement en vol.

### LES FORCES NAVALES À L'HONNEUR

Le président Tebboune a suivi, sur écran géant, un exercice démonstratif exécuté par les forces navales, intitulé «Recherche et interception d'un navire suspect dans le cadre d'une opération d'interdiction maritime». Après une exhibition de sauts en parachute, la garde au drapeau national a ouvert la parade militaire, suivie des carrés d'élèves officiers de carrière des formations fondamentale et militaire commune de base, sur fond de musique militaire interprétée par une troupe de la Garde républicaine. En marge de la cérémonie, le président de la République a visité, au complexe pédagogique Didouche-Mourad, l'exposition scientifique organisée par les élèves officiers des promotions sortantes. À l'issue de cette visite, il a honoré la famille du défunt Président, le moudjahid Liamine Zeroual, avant de procéder à la signature du livre d'or de l'Académie militaire de Cherchell.

## MAINTIEN EN DÉTENTION DE L'AGENT CONSULAIRE ALGÉRIEN

# Nouveau coup de froid entre Alger et Paris

*En confirmant le maintien en détention de l'agent consulaire algérien, la justice française ravive un dossier sensible qui demeure au cœur des tensions entre Alger et Paris.*

Paris persiste et signe. La cour d'appel de Paris a décidé, jeudi, de maintenir en détention l'agent consulaire algérien Smaïl R., malgré les réquisitions du Parquet national antiterroriste (PNAT), qui avait demandé sa remise en liberté sous contrôle judiciaire. Une décision qui pourrait avoir des répercussions sur les relations entre Alger et Paris.

Pour justifier le maintien en détention, le parquet général a notamment invoqué le risque de pressions sur les témoins, de concertation avec d'autres personnes impliquées dans l'affaire, de trouble à l'ordre public, ainsi que la nécessité de garantir la présence de l'agent consulaire sur le territoire français. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a suivi ces réquisitions, confirmant ainsi l'ordonnance rendue par le juge des libertés et de la détention (JLD), qui avait déjà rejeté la demande de remise en liberté.

### LE PNAT A PLAIDÉ LA REMISE EN LIBERTÉ

Cette position contraste avec celle du Parquet national antiterroriste. À la suite d'une demande déposée le 10 juin par les avocats de Smaïl R., le PNAT avait estimé, au regard des pièces produites par la défense, que la détention provisoire n'était plus nécessaire à la manifestation



de la vérité. Il avait ainsi requis sa remise en liberté sous contrôle judiciaire.

Le parquet antiterroriste proposait un dispositif strict comprenant une assignation à résidence dans le Val-d'Oise, une obligation de pointage hebdomadaire au commissariat, la remise des documents d'identité, des restrictions de contacts ainsi qu'une caution de 100 000 euros. Saisi de cette requête, le juge des libertés et de la détention l'avait rejetée le 18 juin,

décision dont l'agent consulaire avait fait appel. Interrogées par l'AFP, les avocates de Smaïl R. n'ont pas souhaité commenter la décision de la cour d'appel.

### RÉPERCUSSIONS DIPLOMATIQUES

L'agent consulaire algérien est incarcéré depuis avril 2025 dans un contexte de fortes tensions diplomatiques entre l'Algérie et la France, apparues à partir de

l'été 2024. Le maintien de sa détention intervient alors que les deux pays ont récemment amorcé un rapprochement, marqué notamment par la visite à Alger, en février dernier, du ministre français de l'Intérieur, Laurent Nuñez, ainsi que par un entretien téléphonique entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays, qui sont convenus de travailler au renforcement des relations bilatérales.

L'affaire est suivie de près par les autorités algériennes, qui considèrent l'arrestation de leur représentant consulaire comme une atteinte aux usages diplomatiques. Elle continue de peser sur les relations entre Alger et Paris. Une éventuelle remise en liberté de Smaïl R. aurait été perçue par de nombreux observateurs comme un geste susceptible de contribuer à l'apaisement des tensions entre les deux capitales et de favoriser une reprise du dialogue sur d'autres dossiers sensibles, notamment celui du journaliste français Christophe Gleizes.

En France, depuis la réforme de 2013, le ministre de la Justice ne peut plus adresser d'instructions aux magistrats dans des affaires individuelles, ce qui garantit l'indépendance du ministère public dans la conduite des procédures judiciaires.

H. A.

## CORRUPTION

# Prévenir dès les amphithéâtres



La présidente de la Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, la professeure Salima Mousserati, a présidé, jeudi, aux côtés du directeur de l'École nationale supérieure de management (ENSM), le professeur Abdelhafid Dehia, la cérémonie de clôture de l'année universitaire 2025-2026, marquée par la sortie de la première promotion du master «Gouvernance et prévention de la corruption», baptisée «Les Pionniers de la transparence».

Organisée en présence des membres du Conseil de la Haute-Autorité, de ses cadres, ainsi que des enseignants et des étudiants de l'ENSM, cette cérémonie a constitué une étape impor-

tante dans le développement du partenariat entre la Haute-Autorité et le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Les deux institutions entendent ainsi promouvoir les principes de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance à travers une formation universitaire spécialisée.

Lancé en 2024 à l'initiative de la Haute-Autorité, le master «Gouvernance et prévention de la corruption» se veut un parcours académique innovant visant à former des spécialistes capables de contribuer au renforcement de la transparence et à la prévention de la corruption au sein des institutions publiques et privées.

Selon les responsables du programme, plus de 2 500 étudiants issus de différentes universités du pays y sont inscrits.

Dans son allocution, Salima Mousserati a souligné que la sortie de cette première promotion représente une étape majeure dans la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à investir dans le capital humain et à développer des compétences spécialisées dans les domaines de la gouvernance, de la transparence et de la lutte contre la corruption.

Elle a indiqué que cette formation repose sur une approche pluridisciplinaire associant le droit, l'économie, les finances, les sciences politiques, la gouvernance, les sciences de gestion et les sciences sociales. Cette complémentarité permet aux étudiants d'acquiescer les outils nécessaires pour analyser les phénomènes de corruption et proposer des mécanismes de prévention adaptés aux différents secteurs.

La première promotion, composée de 22 diplômés, a été mise à l'honneur au cours de la cérémonie. Les étudiants les plus méritants des différents cycles et spécialités de l'établissement ont également été récompensés, dans une démarche visant à valoriser l'excellence académique et à encourager la formation de compétences appelées à contribuer à la diffusion de la culture de la transparence et de la bonne gouvernance.

## APOSTILLE

### Un nouveau pas vers l'administration numérique

Le Haut-Commissariat à la numérisation (HCN) a annoncé, jeudi, le lancement officiel de la plateforme électronique Apostille, une nouvelle solution numérique destinée à faciliter les procédures de légalisation des documents publics appelés à être utilisés à l'étranger. Dans un communiqué, le HCN indique que cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations des pouvoirs publics visant à accélérer la transformation numérique de l'administration et à moderniser le service public, conformément au principe de complémentarité institutionnelle entre les différents secteurs.

Le Haut-Commissariat précise avoir assuré la conception et le développement de cette plateforme afin de répondre aux besoins exprimés par le ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Ce dernier sera chargé de l'exploitation et de la gestion du service, en coordination avec les secteurs concernés par la première phase de son déploiement.

Le projet repose sur une coopération intersectorielle associant plusieurs départements ministériels, notamment les ministères de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, de la Justice, des Finances, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, de l'Éducation nationale, de la Formation et de l'Enseignement professionnels, ainsi que le ministère de la Poste et des Télécommunications.

Les services de la Banque d'Algérie ont également participé à cette démarche.

Selon le HCN, la plateforme Apostille vise à améliorer la qualité des services publics en simplifiant et en sécurisant les démarches de légalisation des documents officiels destinés à être produits à l'étranger. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale de numérisation de l'administration et ambitionne de renforcer l'efficacité des services publics tout en rapprochant l'administration des citoyens, conformément aux standards internationaux.

# CRÉSUS

Quotidien national,  
édité par la SARL  
CELIGNE Éd. & Com.

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
SAMIR MEHALLA  
celigned@gmail.com  
cresusdz@gmail.com  
Tél. : 044 40 74 96

**DIRECTEUR DE REDACTION**  
SAID MEKLA

**REDACTRICE EN CHEF**  
ASSIA MEKHENNEF

**Rédaction/Administration**

MAISON DE LA PRESSE  
TAHAR DJAOUT  
1, RUE BACHIR ATTAR  
1<sup>er</sup> MAI - ALGER

**Marketing** : 0770 150719  
dp@cresus.dz  
**Site** : www.cresus.dz  
**R. C.** : 15B 0808682- 09/00

**Impression** : EPE/SPA SIMPRAL  
20 rue de la liberté Alger  
**Tirage** : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité  
s'adresser à : l'Entreprise  
Nationale de Communication,  
d'Édition et de publicité »

**Agence ANEP** 01, avenue  
pasteur- Alger

**Tél** : 020.05.20.91/020.05.10.42  
**Fax** : 020.05.11.48/020.05.13.45  
020.05.13.77

**E-mail**: agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

## COOPÉRATION SANITAIRE

# L'Algérie au chevet du Tchad

**Formation des professionnels de santé, transfert d'expertise, numérisation et prévention : Alger et N'Djamena ont arrêté une feuille de route destinée à renforcer leur partenariat dans le secteur de la santé.**

Algérie et le Tchad poursuivent le renforcement de leur coopération dans le domaine de la santé. À ce titre, le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, a coprésidé, jeudi, avec son homologue tchadien, Abdelmadjid Abderrahim Mahamat, ministre de la Santé publique et de la Prévention, une réunion en visioconférence consacrée à l'examen des moyens de consolider le partenariat bilatéral dans ce secteur, indique un communiqué du ministère de la Santé.

À l'ouverture de la réunion, les deux parties ont salué la solidité des relations fraternelles unissant l'Algérie et le Tchad. Elles ont réaffirmé la volonté des dirigeants des deux pays de renforcer davantage leur coopération et de la hisser au niveau des aspirations communes, notamment dans le domaine de la santé, considéré comme l'un des principaux axes du partenariat bilaté-



ral.

La rencontre a été consacrée à l'examen des modalités de mise en œuvre de l'accord de coopération conclu entre les deux pays ainsi qu'à l'élaboration d'une feuille de route pour son application. Les discussions ont porté notamment sur la formation, le transfert d'expertise, la prévention, la numérisation du secteur de la santé et la modernisation de la gestion des établissements hospitaliers.

En matière de formation, les deux ministres ont évoqué la mise en place de programmes de formation initiale et continue au profit des professionnels de santé

tchadiens. À cette occasion, le Pr Mohamed Seddik Aït Messaoudène a annoncé la formation de 20 infirmiers en santé publique, de 20 sages-femmes, de 10 auxiliaires en anesthésie-réanimation ainsi que de 5 administrateurs des services de santé. Il a également indiqué que des formations seront dispensées dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radiologie.

Le ministre a, en outre, annoncé le lancement de formations destinées aux médecins généralistes dans plusieurs spécialités, notamment les urgences cardiovasculaires, la dialyse, la chirurgie vasculaire et la néphrologie. D'autres spécialités seront

progressivement intégrées afin de permettre au Tchad de renforcer ses capacités de prise en charge des urgences sanitaires.

Les perspectives de coopération en matière de prévention et de numérisation ont également été examinées. À ce sujet, le ministre de la Santé a présenté l'expérience algérienne dans la prévention et la lutte contre les maladies, réaffirmant la disponibilité de l'Algérie à partager son expertise avec le Tchad, notamment dans les domaines de la surveillance épidémiologique et du développement de plateformes numériques.

### VERS UN JUMELAGE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Les échanges ont également porté sur la gestion des systèmes de santé, notamment l'approvisionnement et la gestion des stocks de médicaments. Les deux parties ont proposé la mise en place de programmes de jumelage entre les établissements de santé des deux pays, ainsi que l'organisation de visites d'échange entre responsables et cadres du secteur afin d'assurer le suivi des projets de coopération.

À l'issue de la réunion, les deux ministres sont convenus de poursuivre la tenue de rencontres bilatérales périodiques et de renforcer les mécanismes de coordination et de concertation entre leurs départements respectifs afin d'assurer un suivi régulier de l'ensemble des projets de coopération.

S. Smati

## ÉCONOMIE DU MÉDICAMENT

# Un nouveau cap pour les politiques sanitaires

Le premier congrès national de l'Association algérienne d'économie et de politiques de la santé (AAEPS) s'est ouvert, hier, à l'École supérieure d'hôtellerie et de restauration d'Alger (ESHRA), sous le haut patronage du ministère de la Santé. Réunissant experts, universitaires, chercheurs, décideurs publics et professionnels de la santé, cette rencontre scientifique de deux jours ambitionne d'installer un cadre permanent de réflexion autour des enjeux stratégiques du système national de santé.

Placé sous le thème «Les politiques de santé et l'évaluation économique du médicament : défis et perspectives», le congrès se veut une plateforme d'échange sur les défis auxquels fait face le secteur, notamment l'optimisation des ressources, l'amélioration de la gouvernance sanitaire et l'intégration des outils d'évaluation économique dans les politiques publiques.

Dans son allocution d'ouverture, le président de l'Association algérienne d'économie et de politiques de la santé a souligné que cette première édition marque «une étape importante dans le développement



de l'économie de la santé en Algérie». Selon lui, l'évolution des systèmes de santé impose désormais de s'appuyer davantage sur les données scientifiques et l'analyse économique afin d'améliorer la qualité des décisions publiques et de garantir une utilisation plus efficiente des ressources disponibles.

Il a rappelé que l'économie de la santé constitue aujourd'hui un levier essentiel pour accompagner les réformes du secteur, en permettant d'évaluer l'impact des choix

thérapeutiques, d'orienter les investissements et de renforcer l'efficacité des dépenses de santé. Cette approche, a-t-il expliqué, contribue également à la réalisation de l'objectif de couverture sanitaire universelle tout en améliorant la qualité des prestations offertes aux citoyens.

Les participants ont également mis en avant les mutations profondes qui affectent les systèmes de santé à travers le monde. Vieillesse de la population, transition épidémiologique, progression des maladies chroniques, innovations thérapeutiques et accélération des avancées technologiques figurent parmi les principaux défis qui appellent à une adaptation continue des politiques sanitaires.

Dans ce contexte, le congrès entend favoriser un dialogue scientifique multidisciplinaire entre les différents acteurs concernés. Les travaux portent notamment sur l'évaluation médico-économique des médicaments, les mécanismes d'aide à la décision, le financement des systèmes de santé, la maîtrise des dépenses pharmaceutiques ainsi que les perspectives d'amélioration

de la gouvernance sanitaire.

Les organisateurs ont souligné que cette rencontre vise également à promouvoir la recherche scientifique et à renforcer les passerelles entre les universités, les institutions publiques, les établissements de santé et les partenaires nationaux et internationaux. L'objectif est de créer une dynamique de coopération permettant de produire des recommandations fondées sur des données probantes et susceptibles d'accompagner les décideurs dans l'élaboration de politiques de santé plus efficaces.

À l'issue des travaux, les organisateurs espèrent que les recommandations qui seront formulées contribueront à enrichir le débat scientifique, à consolider la place de l'évaluation économique dans les décisions sanitaires et à soutenir les efforts engagés pour bâtir un système de santé plus performant, plus résilient et davantage orienté vers les besoins des citoyens. Ce premier congrès ambitionne ainsi de poser les bases d'un rendez-vous scientifique appelé à accompagner durablement l'évolution des politiques de santé en Algérie.

## CONSEIL DE LA NATION

# La commission de la santé trace ses priorités

La commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale du Conseil de la nation a adopté, lors d'une réunion tenue jeudi par visioconférence, son programme d'activités pour le second semestre de l'année 2026.

Présidée par le professeur Habib Douagui, cette réunion s'est déroulée simultanément entre le siège du Conseil de la nation et plusieurs wilayas, avec la participation à distance de plusieurs membres de la commission. Cette formule s'inscrit dans le cadre de l'adoption de nouveaux mécanismes de travail visant à élargir la participation des membres, à renforcer la coordination et à améliorer l'efficacité des travaux parlementaires.

Le programme adopté prévoit l'organisation de deux missions d'information dans les wilayas de Guelma et de Souk Ahras au mois de septembre, suivies de deux autres missions à Chlef et à Aïn Témouchent en novembre prochain. Ces déplacements permettront à la commission d'évaluer la mise en œuvre des politiques publiques relevant de ses domaines de compétence.

Les membres de la commission ont également retenu l'organisation, en octobre, d'une journée parlementaire consacrée aux contrats et aux partenariats entre les secteurs public et privé. Cette rencontre aura pour objectif d'examiner les mécanismes de coopération entre les deux secteurs et leur contribution au développement écono-

mique et social.

Le programme prévoit, par ailleurs, l'audition du ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme. Celui-ci présentera un exposé sur les dispositifs mis en place pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans les établissements scolaires et universitaires, les centres de formation professionnelle ainsi que dans le monde du travail.

À travers ce programme, la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale entend poursuivre ses missions de contrôle, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, tout en renforçant le dialogue avec les différents secteurs concernés.

## CLASSEMENT DES ÉCONOMIES DE LA BANQUE MONDIALE

# L'Algérie consolide sa position

**Ce statut renforce la crédibilité financière du pays auprès de ses partenaires commerciaux et des investisseurs étrangers.**

Pour la troisième année consécutive, l'Algérie figure dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur du classement établi par le Groupe de la Banque mondiale (BM). Selon cette classification, qui repose sur l'analyse du revenu national brut (RNB) par habitant de 218 économies pour l'exercice 2025, l'Algérie fait partie des huit pays africains appartenant à la catégorie supérieure des pays à revenu intermédiaire.

L'Algérie et la Libye sont les seuls pays d'Afrique du Nord à figurer dans cette catégorie. Ce statut contribue à renforcer la crédibilité financière du pays auprès de ses partenaires commerciaux et des investisseurs directs étrangers (IDE).

Cette performance traduit une progression économique. En effet, le revenu national brut par habitant en Algérie a atteint 5 850 dollars, enregistrant une hausse significative par rapport aux 5 370 dollars relevés l'année précédente.

### LES CRITÈRES DE LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale définit les économies à faible revenu comme celles dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur ou égal à 1 175 dollars.

Les économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont celles dont le



RNB par habitant se situe entre 1 176 et 4 635 dollars, tandis que les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure regroupent les pays dont le RNB par habitant se situe entre 4 636 et 13 935 dollars.

Enfin, les économies dont le RNB par habitant dépasse 13 935 dollars sont classées parmi les économies à revenu élevé.

### LES RAISONS DU MAINTIEN DANS CETTE CATÉGORIE

L'Algérie avait quitté, en 2024, la catégorie des «pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure» pour rejoindre celle des «pays à revenu intermédiaire de la tranche

supérieure».

Le ministère des Finances avait alors expliqué que ce changement de statut résultait de la révision à la hausse du produit intérieur brut (PIB), dans le cadre de l'opération de rebasage, mais également des résultats enregistrés ces dernières années en matière de croissance économique, d'élargissement de l'investissement public, de développement des secteurs productifs et de renforcement de la gouvernance des finances publiques.

### RÉSILIENCE DE L'ÉCONOMIE

Selon la Banque mondiale, l'Algérie se distingue par des perspectives de croissance

solides, revues à la hausse, dans un contexte marqué par un ralentissement économique dans plusieurs pays du Golfe et de la région Afrique du Nord.

Dans son rapport de janvier 2026, la Banque mondiale a relevé que l'économie algérienne a affiché une performance robuste ces dernières années, avec des perspectives de croissance positives pour les années à venir.

La croissance du PIB réel a atteint 4,1% en 2023, avant de s'établir à 3,7% en 2024. Pour la période 2025-2027, les prévisions tablent sur une croissance de 3,8% en 2025, suivie d'un ralentissement progressif à 3,5% en 2026 et à 3,3% en 2027.

Ces projections ont été révisées à la hausse par rapport aux estimations de juin 2025, avec des ajustements de +0,5 point pour 2025, +0,3 point pour 2026 et +0,4 point pour 2027.

Dans son bulletin d'avril consacré à la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan (MENAAP), la Banque mondiale avait indiqué que l'Algérie figurait parmi les trois pays de la région dont les prévisions de croissance avaient été revues à la hausse, témoignant d'une amélioration des perspectives économiques.

Le rapport précise également que l'augmentation des recettes d'exportation devrait contribuer à améliorer la balance extérieure de l'Algérie. Le déficit du compte courant devrait ainsi se réduire sensiblement pour atteindre

2,4% du PIB en 2026, contre 5,9% en 2025.

S. Smati

## AVIS D'IMPOSITION, CONTRÔLES FISCAUX...

# La DGI change les règles de notification

La Direction générale des impôts (DGI) durcit les règles relatives à la notification des actes dans le cadre du contrôle fiscal. Désormais, toute correspondance adressée à la dernière adresse déclarée par le contribuable auprès de l'administration fiscale sera considérée comme valablement notifiée, même si le destinataire ne l'a pas effectivement reçue.

Cette nouvelle mesure, introduite par la loi de finances pour 2026 à travers les modifications apportées au code des procédures fiscales, vise à sécuriser les procédures de contrôle et à limiter les contestations liées à la réception des documents fiscaux. Dans une instruction adressée à ses services, la DGI précise que les actes de procédure, les avis d'imposition ainsi que les documents relatifs aux opérations de

contrôle seront réputés régulièrement notifiés dès leur envoi à la dernière adresse communiquée par le contribuable.

### OBLIGATION DE MISE À JOUR

Cette règle concerne notamment le contrôle sur pièces, la vérification générale de comptabilité, l'examen approfondi de la situation fiscale d'ensemble ainsi que la vérification ciblée de comptabilité.

L'adresse retenue par l'administration peut être celle du siège social de l'entreprise, de l'établissement principal, du lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou encore du domicile fiscal du contribuable.

La DGI rappelle que dans un système fiscal fondé sur les déclarations, il appartient aux contribuables de veiller à l'exactitude et à la mise à jour régulière de leurs infor-

mations d'identification. Ainsi, en cas de changement d'adresse non signalé à l'administration, toute notification envoyée à la dernière adresse enregistrée restera juridiquement valable et produira ses effets, quel que soit le type de contrôle engagé.

Pour les personnes physiques soumises à un examen approfondi de leur situation fiscale d'ensemble et ne disposant pas d'un dossier fiscal personnel, les notifications seront adressées au domicile fiscal connu de l'administration, sur la base des informations disponibles.

### UN DÉLAI DE 30 JOURS POUR RÉPONDRE

Par ailleurs, une autre instruction de la DGI précise les nouvelles modalités relatives aux délais de réponse dans le cadre

des contrôles fiscaux. Désormais, lorsqu'un vérificateur adresse une demande écrite d'informations ou de justifications dans le cadre d'une vérification générale de comptabilité, le contribuable dispose d'un délai de 30 jours pour répondre.

La réforme prévoit également des dispositions relatives à la prolongation de la durée des contrôles sur place, notamment dans les situations où l'administration fiscale soupçonne un transfert indirect de bénéfices. À travers ces nouvelles mesures, les pouvoirs publics entendent renforcer l'efficacité du contrôle fiscal, améliorer la sécurité juridique des procédures et responsabiliser davantage les contribuables quant au respect de leurs obligations déclaratives. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2026.

## INDICE NAZAHA

# Les enjeux de la lutte contre la corruption

Sous le haut patronage du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC) organisera, aujourd'hui, une journée d'étude consacrée à la Journée africaine de lutte contre la corruption.

La rencontre, qui se tiendra au Centre international des conférences Abdelatif-Rahal, aura pour thème «L'indice d'efficacité Nazaha : de l'évaluation des efforts de lutte contre la corruption dans le secteur administratif public à la

consolidation des règles de conformité dans le secteur économique.» Cette journée réunira des responsables institutionnels, des experts et des représentants des différents secteurs concernés par les questions de gouvernance, de transparence et d'intégrité. Les participants examineront notamment la place de l'indice Nazaha dans l'évaluation des politiques publiques de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi que son rôle dans l'amélioration des dispositifs de conformité au sein du secteur économique. À travers cette initiative,

la HATPLC entend mettre en avant les instruments d'évaluation et de prévention susceptibles de consolider la culture de l'intégrité, de promouvoir les principes de bonne gouvernance et d'accompagner les efforts nationaux visant à renforcer la transparence dans la gestion publique et l'activité économique.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des engagements de l'Algérie en matière de lutte contre la corruption et de promotion de pratiques conformes aux standards internationaux de gouvernance.



## INDUSTRIE AUTOMOBILE

## Opel accélère ses ambitions en Algérie

**Après Fiat, Stellantis pourrait franchir une nouvelle étape dans sa stratégie industrielle en Algérie avec l'arrivée potentielle d'Opel dans le dispositif de production local.**

**L'**Algérie pourrait bientôt accueillir une nouvelle phase de l'expansion industrielle de Stellantis. La multiplication des visites de dirigeants d'Opel à Alger ces dernières semaines confirme l'intérêt stratégique porté par la marque allemande au marché algérien et alimente les spéculations autour d'un projet de production locale.

Le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, a reçu une délégation de haut niveau d'Opel conduite par Florian Huettl, directeur général mondial de la marque, accompagné de Xavier Chéreau, président du conseil d'administration. Au cœur des échanges : l'avenir d'Opel en Algérie, le développement de la sous-traitance automobile et les perspectives d'intégration de la marque dans l'écosystème industriel national.

Cette visite intervient dans un contexte marqué par une intensification des contacts entre Opel et les autorités algériennes. Quelques jours auparavant, Falk Zimpel, responsable d'Opel pour la région Moyen-Orient et Afrique, s'était également rendu en Algérie.

La succession de ces déplacements de responsables internationaux témoigne d'un engagement croissant de la marque, au-delà d'une simple stratégie commerciale, et renforce les hypothèses d'une implication industrielle à moyen terme.

Pour Nassim Benguergoura, directeur de la division automobile de Halil Group, représentant d'Opel en Algérie, la visite de Florian Huettl traduit une volonté commune de construire une feuille de route industrielle à long terme.

Les discussions interviennent également à l'approche du forum économique algéro-allemand prévu à Berlin, un rendez-vous qui pourrait favoriser l'émer-



gence de nouveaux partenariats entre les deux pays, souligne le site spécialisé « Motorsactu.com ».

#### L'USINE DE TAFRAOUI AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

Le principal enjeu reste celui de la production locale. Stellantis, qui exploite déjà l'usine de Tafraoui, près d'Oran, poursuit le développement de son dispositif industriel en Algérie.

Le site, actuellement consacré à la production de modèles Fiat, doit atteindre une capacité de 135 000 véhicules par an à l'horizon 2028. L'intégration de modèles Opel dans cette plateforme constituerait une évolution majeure, en élargissant la gamme produite localement et en renforçant la position du groupe sur le marché algérien.

La direction de Stellantis avait déjà confirmé, lors de la présentation de sa stratégie FaSTLANe 2030, que les discussions relatives au dossier Opel se poursuivaient avec les autorités algériennes.

Si aucune annonce officielle n'a encore été faite, les récents déplacements des dirigeants du constructeur allemand lais-

sent penser que le projet entre dans une phase plus avancée. Pour Alger, l'enjeu dépasse la seule implantation d'une nouvelle marque automobile. Le développement d'Opel pourrait contribuer à accélérer la structuration d'un réseau national de sous-traitants, à attirer davantage d'équipementiers étrangers et à favoriser le transfert de compétences industrielles.

#### L'INTÉGRATION LOCALE, UN OBJECTIF DÉTERMINANT

L'objectif affiché par les autorités algériennes d'atteindre un taux d'intégration locale de 40 % après cinq années d'activité constitue un élément déterminant pour attirer les investissements.

L'intérêt allemand pour la filière automobile algérienne semble d'ailleurs se renforcer. Une délégation d'industriels allemands spécialisés dans l'automobile et les équipements a récemment effectué une mission à Alger et à Oran afin d'identifier de nouvelles opportunités de coopération. Dans le même temps, un projet d'usine de fabrication de systèmes d'échappement porté par des capitaux allemands est en cours d'installation à

Oran, avec Stellantis annoncé comme premier client. À travers le dossier Opel, c'est donc une nouvelle phase de la stratégie automobile algérienne qui se dessine : passer d'une logique d'assemblage à une véritable plateforme industrielle intégrée, capable d'attirer des constructeurs internationaux et de développer un réseau local de fournisseurs.

#### SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

### Le Bangladesh mise sur l'Algérie

Le Bangladesh souhaite renforcer sa coopération énergétique avec l'Algérie pour garantir sa sécurité énergétique à long terme. Les deux pays ont également évoqué des partenariats dans le commerce, l'investissement, l'agriculture, l'industrie pharmaceutique, la construction navale et l'emploi. Lors d'une rencontre à Dacca, les responsables des deux pays ont réaffirmé leur volonté d'approfondir leurs relations bilatérales.

#### DIGITALISATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

### Rezigi explore les solutions de Huawei



Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezigi, a reçu à Alger le PDG de Huawei Algérie, Tony Shi, pour examiner les moyens de renforcer la coopération dans la transformation numérique et le développement des services numériques liés au commerce extérieur. Les discussions ont porté sur l'expertise de Huawei en matière de technologies modernes et sur les solutions numériques susceptibles d'accompagner la modernisation de l'administration, l'amélioration des plateformes numériques et la qualité des services destinés aux opérateurs économiques.

#### BOURSE D'ALGER

## CRAPC Expertise et AYRADE font leur entrée

La filiale publique CRAPC Expertise, relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi que la société AYRADE, spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), seront officiellement introduites à la Bourse des valeurs mobilières d'Alger les 14 et 15 juillet prochains, a annoncé jeudi à Alger le président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob), Youcef Bouzenada.

S'exprimant lors d'une conférence de presse organisée par la Cosob pour présenter les résultats et les modalités des deux opérations d'augmentation de capital de CRAPC Expertise et AYRADE, M. Bouzenada a indiqué que « l'introduction officielle des deux sociétés à la Bourse des valeurs mobilières interviendra mardi et mercredi prochains », soulignant que les opérations de souscription se sont déroulées « dans de bonnes conditions et dans les délais impartis ». Il a précisé que les souscriptions avaient dépassé le nombre d'actions offertes de 4,55 % pour CRAPC Expertise et de 38,4 % pour AYRADE.

Avec ces deux nouvelles introductions, la Bourse d'Alger comptera désormais dix sociétés cotées. Les huit sociétés déjà présentes sont : Alliance Assurances, Biopharm, El Aurassi, Sidal, le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque de développement local (BDL), ainsi que les PME AOM Invest, spécialisée dans les investissements financiers, et Moustachir, une start-up.

Le directeur des intermédiaires de marché à la Cosob, Rachid Mahmoudi, a indiqué que la souscription aux actions de CRAPC Expertise était exclusivement réservée aux filiales des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), des universités, des centres de recherche, des écoles supérieures ainsi qu'à leurs filiales économiques.

Cette opération a enregistré une demande portant sur 40 776 actions, contre 39 000 actions offertes, soit un excédent de 1 766 actions. Le montant proposé s'élevait à 62,4 millions de dinars,

tandis que les souscriptions ont atteint 65,24 millions de dinars, représentant un surplus de 2,84 millions de dinars.

Concernant AYRADE, active dans les technologies de l'information, l'ingénierie logicielle et le développement des services numériques, le directeur des études à la Cosob, Salmane Souidi, a indiqué que 1 250 000 actions avaient été proposées à la souscription.

Le montant total des souscriptions a atteint 1,38 milliard de dinars, tandis que la demande a porté sur 1 729 993 actions, soit un taux de souscription de 138,4 %. Les opérations ont concerné 53 wilayas.

Dans une déclaration à la presse, le président-directeur général d'AYRADE, Mohamed Lamine Belbachir, a estimé que cette démarche pourrait encourager d'autres entreprises similaires à accéder au marché financier, saluant le rôle du guichet unique du marché financier, qui a, selon lui, largement contribué à simplifier les procédures, notamment celles liées aux mécanismes et aux conditions d'introduction en Bourse, dans la perspective de développer le marché financier national.

## CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊTS

# Un premier bilan encourageant

**L'Algérie aborde la campagne 2026 de prévention et de lutte contre les feux de forêt dans un contexte particulier marqué par une pluviométrie abondante ayant favorisé une importante croissance de la végétation.**

**S**i cette situation est bénéfique pour les écosystèmes forestiers, elle augmente également les risques d'incendies durant la période estivale. Lancé officiellement le 1er mai, le dispositif national mobilise l'ensemble des secteurs concernés dans le cadre d'une stratégie basée sur l'anticipation, la coordination intersectorielle et la participation citoyenne. Intervenant sur les ondes de la chaîne III, le directeur de la protection de la faune et de la flore à la Direction générale des forêts (DGF), Si Ali Essaid, a expliqué que «c'est une année exceptionnelle par rapport à la pluviométrie. Quand il y a une bonne pluviométrie, il y a une croissance importante de toute la végétation, notamment les herbes qui, une fois desséchées, deviennent hautement inflammables. Nous aurons donc une année un peu difficile, mais avec l'aide de tous les secteurs et de tous les citoyens, nous espérons réaliser une campagne meilleure que celles de 2024 et 2025». Après 70 jours de campagne, le premier bilan demeure encourageant. Selon Si Ali Essaid, les superficies parcourues par les flammes n'ont pas encore dépassé 150 hectares, contre près de 400 hectares à la même période en 2025 et 311 hectares en 2024. Toutefois, il rappelle que «la période la plus critique s'étend du 15 juillet au 20 août. La chaleur commence à s'installer et le risque devient désormais plus important».

Les autorités observent également une évolution inhabituelle de la répartition géographique des incendies.



### ÉVOLUTION INHABITUELLE DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INCENDIES

Si les régions du Nord, du Centre et du Nord-Est restent les plus exposées en raison de la présence de populations vivant à l'intérieur ou à proximité des massifs forestiers, l'Ouest du pays enregistre cette année une recrudescence des départs de feu après plusieurs années de relative accalmie. «Cela faisait quatre à cinq ans que cette région connaissait très peu d'incendies à cause de la sécheresse. Cette année, avec le retour des pluies et la repousse de la végétation, la situation est différente», a précisé le responsable, indiquant que deux incendies importants y ont déjà été enregistrés, dont un à Oran ayant détruit plus de 25 hectares et un autre à Sidi Bel Abbés.

### LE FACTEUR HUMAIN RESPONSABLE À 99 %

Interrogé sur les causes des incendies, Si Ali Essaid a rappelé que «99 % des incendies sont dus à l'être humain, par négligence,

insouciance ou imprudence. La canicule constitue un facteur aggravant, mais elle n'est pas à l'origine des départs de feu». Il a lancé un appel aux citoyens afin d'éviter toute utilisation du feu pour nettoyer les champs ou éliminer les résidus végétaux durant la période estivale, rappelant que la réglementation interdit strictement tout allumage de feu dans les espaces forestiers ou à proximité entre le 1er mai et le 30 novembre. La campagne de prévention a d'ailleurs été prolongée à sept mois, contre cinq auparavant puis six l'année dernière, afin de tenir compte de l'évolution des conditions climatiques. Cette décision fait suite notamment aux importants incendies enregistrés entre le 13 et le 16 novembre 2025 dans la wilaya de Tiaret, où plus de 700 hectares avaient été ravagés. «Depuis la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en 2024, nous n'avons enregistré aucune perte humaine, et c'est cela l'essentiel», s'est félicité Si Ali Essaid.

Le dispositif repose sur une organisation nationale renforcée. Il rappelle que la

Commission nationale de protection des forêts, installée le 14 mars dernier, regroupe 13 ministères ainsi que 14 DG et PDG. Elle assure le suivi des bilans, identifie les insuffisances et définit les orientations stratégiques.

### UNE ORGANISATION NATIONALE RENFORCÉE CONTRE

À l'échelle territoriale, 40 commissions de wilaya, 471 commissions de daïra ou de circonscription administrative et 1.362 comités opérationnels communaux sont mobilisés. À cette organisation s'ajoutent plus de 2.500 comités de villages qui participent activement aux opérations de prévention et d'alerte. Pour lui, les missions de la DGF portent principalement sur les actions de sensibilisation, les travaux de préparation et la première intervention avant le relai assuré par les unités de la Protection civile et les autres services concernés. Parallèlement, «d'importantes campagnes de sensibilisation sont menées dans les écoles, les collèges et les lycées afin d'inculquer aux jeunes générations les réflexes de protection de l'environnement». Les services forestiers interviennent également auprès des usagers des espaces forestiers, avec l'appui de la Gendarmerie nationale, tandis que des actions de sensibilisation sont organisées dans les mosquées en coordination avec le ministère des Affaires religieuses. Du reste, il explique que les pouvoirs publics poursuivent la modernisation des moyens techniques mis à la disposition des services concernés. Dans ce cadre, l'Algérie a procédé à l'acquisition de 80 nouveaux drones destinés à la détection précoce des départs de feu, au suivi en temps réel de l'évolution des incendies et à l'amélioration de la coordination des interventions sur le terrain. Ces équipements de dernière génération viennent compléter le dispositif national et devraient contribuer à une lutte plus rapide et plus efficace contre les feux de forêt durant la campagne estivale 2026.



Une vague de chaleur affecte depuis hier plusieurs wilayas du pays et se poursuivra jusqu'à demain, indique un Bulletin météorologique spécial (BMS), émis jeudi par l'Office national de la météorologie. De niveau de vigilance «Orange», le BMS-canicule concerne les wilayas de Médéa, Djelfa, Bouira, Tizi-Ouzou, M'sila, Mila, Constantine, Guelma et Batna (Ouest), où les températures maximales oscillent entre 44 et 45 degrés, alors que les minimales varient entre 26 et 32 degrés tout au long de la validité du bulletin qui s'étale de vendredi à dimanche au moins, précise la même source. Les wilayas de Bejaia, Jijel, Skikda, Annaba et El Tarf sont également concernées par cette canicule, avec des températures maximales comprises entre 40 et 42 degrés, atteignant localement 43/45 degrés, la validité du BMS en cours s'étalant jusqu'à dimanche au moins. A Sidi Bel-Abbès, Saïda, Tiaret, Tissemsilt, Aïn Defla, Chlef, Relizane et Mascara, les températures

## CANICULE

# Vague de chaleur sur plusieurs wilayas

maximales oscillent entre 44 et 45 degrés, atteignant localement 46 degrés demain, alors que les minimales seront entre 26 et 32 degrés durant la validité du BMS, de samedi à dimanche au moins.

### LES MESURES PRÉVENTIVES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le ministère de la Santé a appelé, mercredi dans un communiqué, à suivre les mesures préventives indispensables face à la hausse des températures, afin d'éviter d'éventuelles complications sur la santé des personnes. «Face à la hausse des températures, le ministère de la Santé rappelle les mesures de prévention, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques», précise la même source, recommandant d'«éviter les sorties aux heures les plus chaudes, de sortir de préférence tôt le matin ou en soirée, de porter des vêtements légers et amples, de rester à l'ombre, de boire suffisamment d'eau et d'éviter les boissons très sucrées ou riches en caféine». Il est également conseillé, ajoute le communiqué, de «garder les volets et les fenêtres fermés lorsque la température extérieure est plus élevée que celle de l'intérieur et d'éviter les activités physiques en plein air». En outre, le ministère de la Santé alerte quant «aux signes des maux de tête, de soif intense, d'envie de vomir, de peau

chaude, rouge et sèche ainsi que d'une confusion mentale», expliquant que ces symptômes pourraient «révéler un coup de chaleur», recommandant dans ce cas «de placer la personne dans un endroit frais, de la faire boire et de la rafraîchir avec de l'eau fraîche ou à l'aide d'un linge humide». Le ministère assure en outre que l'ensemble des structures et établissements de santé sont mobilisés pour la prise en charge de toute situation liée à cette vague de chaleur».

### LA PROTECTION CIVILE APPELLE À LA VIGILANCE

De son côté, la Protection civile a appelé, dans un communiqué, les citoyens à la vigilance et au strict respect des consignes de prévention afin de limiter les risques liés à la canicule qui touche plusieurs wilayas. «Suite à la canicule qui touche plusieurs wilayas du nord du pays et qui s'étalera jusqu'à dimanche 12 juillet 2026 avec des pics de températures pouvant atteindre 46 degrés dans certaines wilayas, la Direction générale de la Protection civile appelle à la vigilance, afin de limiter les risques liés aux effets de la canicule», précise la même source, exhortant les citoyens «au strict respect des consignes de prévention». La Protection civile recommande aux citoyens «de ne pas s'exposer au soleil, en particulier les personnes âgées, les personnes

atteintes de maladies chroniques et les enfants, de fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil et de ne pas ouvrir que la nuit pour laisser pénétrer la fraîcheur». Il est aussi conseillé «de provoquer des courants d'air dans tout le bâtiment quand la température extérieure est plus basse que la température intérieure, d'éviter les endroits confinés et de baisser ou éteindre les lumières électriques», note le communiqué, recommandant «d'éviter les déplacements pendant cette période, sauf en cas de nécessité». Les personnes contraintes de sortir ou de se déplacer doivent «porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples et éviter aussi les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importante». Par ailleurs, la Protection civile rappelle qu'il est interdit «de se baigner dans des réserves d'eau et les plages non autorisées à la baignade», appelant en outre à «aider les personnes dépendantes en leur proposant régulièrement de l'eau». Pour les automobilistes dont les véhicules ne sont pas équipés de climatisation, il est recommandé «d'éviter les longs trajets en journée et ne jamais laisser les enfants seuls à l'intérieur d'un véhicule». Les personnes envisageant de fréquenter les espaces forestiers, sont, quant à eux, tenues «d'éviter toutes actions pouvant être à l'origine d'un départ de feux».

## AFFAIRE LATIFA DIB

**La cour d'Alger examine l'appel ce lundi**

La chambre pénale de la cour d'Alger doit examiner, ce lundi, l'appel introduit par la défense de l'avocate Latifa Dib contre le jugement rendu en première instance par le tribunal de Sidi M'Hamed, sauf renvoi de l'affaire.

Lors de son procès, tenu dans une salle d'audience comble, l'accusée a été condamnée à quatre années de prison ferme, assorties d'une amende de 200 000 dinars, après avoir été reconnue coupable d'atteinte aux symboles de l'État.

Au cours des réquisitions, le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'Hamed avait requis une peine de cinq ans de prison ferme et 500 000 dinars d'amende à son encontre. Il lui est reproché d'avoir publié, sur son compte Facebook, des propos considérés comme diffamatoires à l'égard du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et du chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, Saïd Chengriha.

Entendue à la barre, Latifa Dib a reconnu être l'auteur des publications incriminées, tout en niant toute volonté de porter atteinte aux symboles de l'État.

Émue, elle a affirmé devant le tribunal : « Je resterai fidèle aux deux symboles de l'Algérie. Je continuerai à les soutenir. Ils œuvrent pour préserver les intérêts du pays. Je suis la fille d'un moudjahid et la petite-fille d'un chahid qui a sacrifié sa vie pour la patrie. »

L'accusée a également expliqué que ses publications visaient, selon elle, à attirer l'attention du président de la République et du chef d'état-major sur les pressions et les menaces de mort dont elle affirmait faire l'objet.

À l'issue des débats, elle a sollicité sa relaxe, rejetant les accusations retenues contre elle au cours de l'enquête préliminaire. Estimant la décision de première instance sévère, les avocats de la défense ont interjeté appel et demandent à la cour d'Alger de réexaminer le dossier ainsi que la peine prononcée à l'encontre de leur cliente, actuellement incarcérée et mère de jeunes enfants.

R.H.

FRAUDE ÉLECTORALE  
DU 2 JUILLET**19 personnes en détention provisoire**

Le juge d'instruction près la 7<sup>e</sup> chambre du pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed a ordonné, dans la nuit de mercredi à jeudi, le placement en détention provisoire de 19 personnes et le placement sous contrôle judiciaire de neuf autres dans le cadre d'une enquête sur des faits présumés de fraude électorale liés aux élections législatives du 2 juillet.

Les mis en cause ont été interpellés par les éléments de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la police judiciaire. Ils sont poursuivis notamment pour faux et usage de faux en matière électorale.

Selon les premiers éléments de l'enquête, les prévenus sont également soupçonnés d'avoir porté atteinte au bon déroulement du scrutin. Ils devront comparaître prochainement devant la juridiction compétente pour répondre des faits qui leur sont reprochés.

Cette affaire fait suite à l'ouverture d'une information judiciaire sollicitée par le procureur de la République près le pôle pénal économique et financier, à la suite de signalements portant sur des irrégularités présumées enregistrées dans plusieurs bureaux de vote lors du scrutin du 2 juillet.

R.H.

## PLAINTÉ DE LA FAMILLE BEN BELLA CONTRE SAAD BOUAKBA

**Le journaliste écope de 18 mois de prison avec sursis**

**La famille de feu Ahmed Ben Bella maintient, à ce jour, la plainte déposée contre le journaliste.**

Par Redouane Hannachi

La 10<sup>e</sup> chambre pénale de la cour d'appel d'Alger a condamné le journaliste et chroniqueur Saad Bouakba à une peine de dix-huit mois de prison avec sursis dans l'affaire qui l'oppose à la famille de l'ancien président de la République, Ahmed Ben Bella.

Lors de l'audience, le procureur général près la cour d'appel avait requis deux années de prison ferme à l'encontre du prévenu.

La partie civile, représentée par ses avocats, a soutenu que les déclarations de Saad Bouakba avaient causé un important préjudice moral à la famille Ben Bella en diffusant, selon elle, des informations inexactes portant atteinte à la mémoire du défunt président.

À la barre, le journaliste a rejeté les accusations portées contre lui, déclarant qu'il n'avait « fait que son devoir d'informer » et qu'il n'avait jamais eu l'intention de diffamer qui que ce soit.

En première instance, le tribunal correctionnel de Bir Mourad Raïs l'avait condamné à trois années de prison avec sursis. La même juridiction avait également ordonné la fermeture de la chaîne électronique Vision (Roya News) ainsi que la confiscation du matériel utilisé dans le cadre de sa diffusion. Le directeur de la chaîne



avait, pour sa part, été condamné à une année de prison ferme, alors que le procureur de la République avait requis cinq années de prison contre Saad Bouakba et deux années contre le responsable de la chaîne.

Au cours des plaidoiries, les avocats de la défense ont sollicité la relaxe de leur client, rappelant son parcours professionnel.

« Il est l'un des doyens de la presse nationale. Durant la décennie noire, il a défendu les valeurs de la République face au terrorisme. Aujourd'hui, il se retrouve poursuivi pour une opinion dont le sens a, selon nous, été mal interprété. Une telle sanction est injustifiée », ont-ils plaidé.

L'affaire trouve son origine dans une émission diffusée sur la chaîne électronique Vision, au cours de laquelle Saad Bouakba avait évoqué la gestion des fonds du Front de libé-

ration nationale (FLN) par certains dirigeants historiques.

À la suite de cette intervention, Mahdia Ben Bella, fille de l'ancien président Ahmed Ben Bella, avait déposé une plainte, estimant que ces déclarations portaient atteinte à la mémoire de son père.

Dans un communiqué publié le 27 décembre dernier, le parquet près le tribunal de Bir Mourad Raïs avait annoncé le placement en détention provisoire de Saad Bouakba pour des faits de diffamation et d'atteinte aux symboles de la Révolution. Selon le ministère public, les propos tenus lors de cette émission laissaient entendre que certains chefs historiques de la Révolution se seraient illicitement appropriés des fonds du FLN avant de les placer sur des comptes personnels. Le parquet avait considéré que ces affirmations justifiaient l'ouverture d'une enquête judiciai-

re à la suite de la plainte déposée par la famille Ben Bella.

Entendus dans le cadre de cette procédure, Saad Bouakba et le gérant de la chaîne Vision avaient été présentés devant le procureur de la République. Le journaliste avait été placé sous mandat de dépôt, tandis que le responsable de la chaîne avait été remis en liberté sous contrôle judiciaire.

La procédure se poursuit devant la Cour suprême

À l'issue de l'arrêt rendu par la cour d'appel, les avocats de Saad Bouakba ont annoncé leur intention d'introduire un pourvoi en cassation devant la chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour suprême afin d'obtenir l'annulation de la condamnation.

Par ailleurs, la famille de feu Ahmed Ben Bella n'a, à ce jour, pas retiré la plainte qu'elle a déposée contre le journaliste.

R. H.

**TRAFIC D'INFLUENCE  
ET CORRUPTION  
L'ex-DG de  
l'OPGI  
d'Hussein Dey  
joue sa  
dernière carte**

Par Redouane Hannachi

Les avocats de Mohamed Rehaïmia, ancien directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) d'Hussein Dey, ont introduit un pourvoi en cassation devant la chambre criminelle et correctionnelle de la Cour suprême afin d'obtenir l'annulation de l'arrêt rendu par la cour d'Alger. Les

mémoires ampliatifs de la défense devraient être déposés dans les prochains jours. La 10<sup>e</sup> chambre pénale de la cour d'Alger avait confirmé en appel la condamnation de l'ancien responsable à trois ans de prison ferme et 200 000 dinars d'amende. Lors de l'audience, le procureur général avait requis un alourdissement de la peine, estimant que l'ancien DG était pleinement responsable des faits qui lui étaient reprochés.

Mohamed Rehaïmia, qui continue de contester les accusations, a été reconnu coupable de trafic d'influence, faux et usage de faux dans des documents administratifs, manipulation dans l'attribution de logements sociaux et perception d'avantages indus.

Selon l'enquête, il aurait donné des instructions à plusieurs responsables d'agences afin de favoriser l'attribution de logements sociaux à des personnes ne remplissant pas les conditions réglementaires.

Son ancien collaborateur chargé de la gestion du foncier a également été condamné à trois ans de prison ferme et 200 000 dinars d'amende pour complicité de faux et usage de faux. Il a affirmé devant le tribunal avoir agi sur instruc-

tion de son supérieur hiérarchique. L'ancien responsable du service de location des logements sociaux de l'OPGI de Sidi M'Hamed a écopé de la même peine pour avoir remis à des bénéficiaires des documents falsifiés.

Par ailleurs, plusieurs anciens cadres et fonctionnaires de l'OPGI ont été condamnés par contumace à cinq ans de prison ferme et 300 000 dinars d'amende. Toujours en fuite, ils font l'objet de mandats d'arrêt.

L'enquête préliminaire, menée par la Gendarmerie nationale de Bouchaoui, a établi qu'un logement social aurait été attribué à un bénéficiaire identifié par les initiales B.A. en contrepartie d'une somme d'argent versée à un employé de l'APC d'Ouled Fayet. Les investigations ont également révélé que son nom ne figurait sur aucune liste officielle d'attribution et que plusieurs anciens cadres de l'OPGI auraient exigé entre 600 et 800 millions de centimes pour faciliter l'obtention de logements sociaux.

Lors des débats, la défense a plaidé les circonstances atténuantes. Les prévenus ont finalement bénéficié de peines inférieures aux réquisitions du ministère public.

R. H.

## ÉLECTIONS PALESTINIENNES

## Abbas enclenche le compte à rebours

**Cette décision répond à des considérations à la fois politiques, administratives et logistiques.**

Le président palestinien, Mahmoud Abbas, a signé, jeudi, un décret présidentiel fixant au 28 novembre 2026 la tenue des élections législatives dans les territoires palestiniens. Les électeurs de Jérusalem, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza sont appelés à élire les membres du Conseil législatif palestinien, tandis que l'élection présidentielle est programmée pour le premier trimestre de 2027.

Pris en vertu de la loi sur les élections générales de 2007 et de ses amendements, le décret ne fait toutefois aucune référence aux élections du Conseil national palestinien représentant la diaspora, un silence qui suscite déjà des interrogations au sein de la classe politique et de la société civile.

#### UNE ÉTAPE DE RELANCE POLITIQUE

Pour le dirigeant du mouvement Fatah, Fahmi Al-Zaarir, la tenue des élections constitue «la principale porte d'entrée pour restaurer la vitalité du système politique palestinien». Il estime que le droit des Palestiniens à choisir leurs représentants doit être garanti sans report ni remise en cause, soulignant qu'un système fondé sur la volonté populaire est «plus fort et plus résilient».

Si cette annonce est globalement saluée comme une avancée vers le renouvellement des institutions, plusieurs organisations regrettent que le décret n'aborde pas les revendications formulées ces dernières semaines par les mouvements citoyens et



certaines factions palestiniennes. Elles dénoncent notamment le maintien de critères de candidature jugés restrictifs ainsi que l'absence de dispositions concernant la représentation des Palestiniens vivant à l'étranger.

#### DES AMENDEMENTS QUI ALIMENTENT LA CONTROVERSE

Les modifications apportées en juin dernier à la législation électorale restent au cœur des critiques. Elles imposent notamment aux candidats de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme représentant légitime et unique du peuple palestinien, de s'engager à respecter son programme politique ainsi que les résolutions internationales pertinentes.

Le texte relève également à vingt le nombre minimum de candidats devant figurer sur chaque liste électorale. Pour plusieurs organisations de la société civile,

ces nouvelles dispositions introduisent des conditions politiques susceptibles de limiter le pluralisme et d'exclure certaines forces politiques du processus électoral.

La Coalition civique pour les élections réclame ainsi l'organisation simultanée des élections présidentielle et législatives dans l'ensemble des territoires palestiniens, y compris Jérusalem, ainsi que l'ouverture d'un dialogue national associant partis, organisations de la société civile, syndicats et mouvements de jeunes afin de créer les conditions d'un scrutin inclusif.

#### L'ABSENCE DU CONSEIL NATIONAL SOULÈVE DES QUESTIONS

L'exclusion des élections du Conseil national palestinien du décret présidentiel constitue l'un des principaux sujets de débat. Selon des sources citées par le quotidien Al-Quds Al-Arabi, cette décision répond à des considérations à la fois politiques, administratives et logistiques. Des

discussions seraient en cours au sein du mouvement Fatah pour privilégier une désignation des représentants de la diaspora plutôt qu'un scrutin.

Pour l'Autorité nationale pour l'action populaire palestinienne, le renouvellement des institutions ne pourra être pleinement crédible que s'il garantit la participation de l'ensemble du peuple palestinien, y compris les communautés établies à l'étranger. L'organisation appelle à un dialogue national préalable afin de renforcer l'unité politique, préserver le rôle de l'OLP et assurer le respect des résultats du futur scrutin.

#### UN RENDEZ-VOUS POLITIQUE À FORTS ENJEUX

Le politologue Hani Al-Masri estime que les élections interviennent dans un contexte particulièrement sensible, marqué par la poursuite de la guerre à Gaza, l'intensification de la colonisation en Cisjordanie et les profondes recompositions régionales. Selon lui, les modifications de la loi électorale, notamment l'augmentation du nombre de députés à 200 et l'abaissement du seuil électoral à 1 %, auront des conséquences politiques importantes en favorisant une fragmentation de la représentation et en accentuant le poids des intérêts locaux.

Pour l'analyste, la véritable question ne réside pas uniquement dans la tenue du scrutin, mais dans sa capacité à servir un projet national partagé. Il considère que les élections ne pourront contribuer à sortir de la crise que si elles s'accompagnent d'un véritable dialogue politique permettant de reconstruire l'unité palestinienne et de renouveler la légitimité des institutions face aux défis auxquels est confrontée la cause palestinienne.

R.I/agences

## PLAN DE PAIX AMÉRICAIN AU SOUDAN

## Khartoum exige le retrait total des FSR

L'armée soudanaise a conditionné son adhésion à la proposition américaine visant à mettre fin à la guerre civile au retrait complet des Forces de soutien rapide (FSR) de toutes les villes qu'elles contrôlent. C'est ce que révèlent des documents consultés par Reuters et dont le contenu a été confirmé par de hauts responsables.

Présentée le mois dernier, l'initiative américaine prévoit un cessez-le-feu humanitaire immédiat de 90 jours afin de créer les conditions de négociations sur un accord permanent de cessation des hostilités et d'une transition politique dirigée par des civils jusqu'à l'organisation d'élections. Transmise au gouvernement souda-



mais le 20 juin, la proposition prévoit également la mise en place d'un mécanisme placé sous l'égide des Nations unies pour superviser un retrait limité des Forces de soutien rapide, en donnant la priorité au Nord-Darfour, où les paramilitaires ont récemment pris le contrôle d'El-Fasher, ainsi qu'au Nord-Kordofan, cible d'attaques de drones menées par les FSR.

Dans sa réponse adressée à Washington le 25 juin, le gouvernement dirigé par l'armée a approuvé la majorité des dispositions du plan, tout en rejetant le principe d'un retrait partiel. Khartoum exige que les Forces de soutien rapide évacuent l'ensemble des villes occupées depuis le 11

mai 2023, une revendication déjà formulée lors des précédentes tentatives de médiation. Le plan américain prévoit également la création d'une armée nationale unifiée, un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des combattants, ainsi qu'un processus politique conduit par des civils. Celui-ci exclurait les Frères musulmans et les membres des groupes armés accusés d'avoir commis des exactions.

Après avoir indiqué dans un premier temps au Conseil de sécurité des Nations unies que le Soudan avait rejeté cette initiative, le conseiller américain pour les affaires arabes et africaines, Massad Bou-

los, a déclaré la semaine dernière être «très heureux» d'avoir appris que le chef de l'armée soudanaise, Abdel Fattah al-Burhan, semblait avoir accepté, plutôt que rejeté, la dernière proposition de paix.

De son côté, un haut responsable des Forces de soutien rapide a indiqué que le mouvement avait reçu la proposition américaine, l'avait accueillie favorablement et avait transmis une réponse écrite, sans en dévoiler le contenu.

Les Forces de soutien rapide poursuivent toutefois leurs opérations militaires. Elles mènent actuellement une campagne de frappes de drones dans la région du Kordofan, entre le Darfour et les zones de l'est du pays contrôlées par l'armée. Elles avaient déjà soutenu de précédentes initiatives de paix tout en continuant leurs offensives.

Les États-Unis ont multiplié les tentatives de médiation depuis le début du conflit, sans parvenir à obtenir un accord durable. La guerre, déclenchée en avril 2023 à la suite d'un différend entre l'armée et les Forces de soutien rapide sur leur intégration et la transition vers un pouvoir civil, a provoqué le déplacement de millions de personnes, aggravé la famine et les épidémies et fait, selon plusieurs estimations, des centaines de milliers de victimes. Des experts des Nations unies accusent les Forces de soutien rapide d'avoir commis des actes de génocide au Darfour, où elles ont consolidé leur contrôle et engagé la mise en place d'une administration parallèle. Les FSR rejettent ces accusations et affirment ne pas cibler les populations civiles.

## SYRIE

## Une cellule de Daech démantelée

Le ministère syrien de l'Intérieur a annoncé l'arrestation des membres de la cellule impliquée dans les attentats à l'explosif commis à Damas lors de la visite du président français Emmanuel Macron. Selon le commandant de la Sécurité intérieure de la campagne de Damas, le général Ahmad Al-Dalati, les premières investigations ont établi que le groupe était affilié à l'organisation État islamique (Daech). Les interpellations ont été menées à Damas et dans sa périphérie, tandis que l'enquête se poursuit pour déterminer les circonstances de l'attaque et les éventuelles ramifications du réseau.

## NUCLÉAIRE IRANIEN

## Les négociations dans un climat de défiance

*Washington ne souhaite pas une nouvelle implication militaire de l'entité sioniste.*

L'administration américaine a affirmé, jeudi, que Washington et Téhéran poursuivaient leurs efforts pour parvenir à une solution diplomatique à leur différend, malgré la reprise des attaques dans la région. Un responsable américain a indiqué que «les États-Unis restent déterminés à trouver une issue diplomatique» et que les discussions techniques se poursuivaient, tout en estimant que le comportement des dirigeants iraniens constituait une violation de l'accord-cadre «à un niveau inacceptable».

Au cours des derniers jours, l'armée américaine a mené plusieurs vagues de frappes contre des cibles en Iran, que Washington justifie en accusant Téhéran d'être responsable d'attaques contre des navires commerciaux. Cette escalade a également touché plusieurs alliés des États-Unis dans le Golfe, notamment le Koweït et Bahreïn, qui ont signalé avoir été la cible de tirs hostiles.

Le président américain Donald Trump a, de son côté, multiplié les mises en garde à l'encontre de l'Iran. Lors du sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), organisé en Turquie et achevé mercredi dernier, il a publiquement remis en question l'utilité de poursuivre les négociations avec Téhéran. Malgré ce discours ferme, Washington affirme demeurer attaché à une solution négociée afin de préserver la fragile trêve conclue le mois dernier avec la République islamique.

À l'opposé, l'entité sioniste a réaffirmé, jeudi, sa détermination à reprendre les opérations militaires contre l'Iran si les circonstances l'exigent. À l'occasion



d'une cérémonie de remise de diplômes de pilotes de l'armée de l'air, le Premier ministre Benjamin Netanyahu, le ministre de la Défense Israël Katz et le chef d'état-major Eyal Zamir ont multiplié les déclarations martiales.

«La guerre contre l'Iran n'est pas terminée», a affirmé Eyal Zamir, annonçant que de nouvelles opérations étaient à l'étude et appelant les forces sionistes à maintenir un haut niveau de préparation. Benjamin Netanyahu a réitéré que l'entité sioniste empêcherait l'Iran de se doter de l'arme nucléaire «avec ou sans accord», tout en saluant le soutien militaire américain. Il a également indiqué que les forces sionistes conserveraient leurs positions dans les zones qu'elles occupent au sud du Liban, un dossier qui

demeure l'un des principaux points de tension dans le cadre du cessez-le-feu en vigueur.

Le ministre de la Défense, Israël Katz, a assuré que l'armée sioniste était prête à reprendre les combats à tout moment et à mener de nouvelles frappes en territoire iranien si la situation l'exigeait. «Si nous devons revenir, nous reviendrons avec davantage de force», a-t-il déclaré.

## COORDINATION AVEC WASHINGTON

Dans la journée, Benjamin Netanyahu s'est entretenu par téléphone avec Donald Trump. Selon un communiqué du bureau du Premier ministre sioniste, les deux dirigeants sont convenus de poursuivre leur coordination sur les princi-

paux dossiers régionaux. Cet échange intervient alors que des divergences sont apparues ces dernières semaines entre les deux alliés. Si l'entité sioniste continue de plaider pour le maintien d'une forte pression militaire sur l'Iran, Washington privilégie une désescalade afin d'éviter un embrasement régional susceptible de fragiliser davantage l'économie mondiale.

## UN PRÉSUMÉ COMLOT CONTRE TRUMP

Dans ce contexte, le Wall Street Journal a révélé que l'entité sioniste avait transmis aux autorités américaines des renseignements faisant état d'un présumé projet iranien visant à assassiner Donald Trump. Le président américain a lui-même évoqué cette menace devant la presse, affirmant se considérer comme «la cible numéro un» de Téhéran.

Parallèlement, des médias sionistes indiquent que l'armée se prépare à une éventuelle extension des frappes iraniennes contre des bases sionistes utilisées par les forces américaines, notamment celles de Nevatim et de Ramon. Toutefois, selon plusieurs responsables américains cités par la presse sioniste, Washington ne souhaite pas, à ce stade, une nouvelle implication militaire de l'entité sioniste. Malgré la fermeté affichée de part et d'autre, les efforts diplomatiques se poursuivent. Selon plusieurs sources régionales et américaines, le Qatar, la Turquie, l'Égypte, l'Arabie saoudite et le Pakistan multiplient les initiatives afin d'empêcher une reprise des hostilités et de relancer les discussions sur le programme nucléaire iranien. **R.I/agences**

RÉINTÉGRATION DES TERRORISTES AU NIGERIA  
Le rejet du Sénat

Le Sénat nigérian accentue la pression sur le président Bola Ahmed Tinubu pour qu'il mette fin au programme de la réintégration des anciens combattants repentis de Boko Haram et de la branche ouest-africaine de l'organisation État islamique (EIWAS). Une délégation de la chambre haute doit prochainement rencontrer le chef de l'État afin de lui demander de suspendre immédiatement cette politique, jugée dangereuse pour la sécurité nationale. Cette initiative intervient après l'adoption d'une motion «d'importance nationale urgente», présentée par le président de la commission sénatoriale des affaires de l'armée, Abdulaziz Musa Yar'Adua. Le texte dénonce la recrudescence des attaques terroristes, des enlèvements et des assassinats visant aussi bien les militaires en activité que les officiers à la retraite, et appelle le gouvernement à adopter une réponse sécuritaire



plus ferme. Les sénateurs estiment que le programme de réinsertion des ex-combattants contribue à l'aggravation de l'in-

sécurité. Ils demandent que les membres de Boko Haram, de l'État islamique en Afrique de l'Ouest et des autres groupes armés soient arrêtés, traduits en justice et condamnés, plutôt que réhabilités et réintégrés dans la société.

L'amendement proposant la suspension immédiate du programme a été présenté par le sénateur Joseph Eghaghe Ikpea. Selon lui, cette politique, lancée pour favoriser les redditions, constitue désormais l'une des causes de la recrudescence des attaques contre les forces de sécurité et les populations civiles. Son texte a été adopté à une large majorité par les membres du Sénat.

Le débat a été relancé après l'assassinat du général à la retraite Rabi Abu Bakar, ancien directeur de la communication des forces armées, tué dans l'État de Kat-

sina par un groupe armé. Pour Abdulaziz Musa Yar'Adua, cette attaque illustre la vulnérabilité persistante des militaires, y compris après leur départ à la retraite. Il estime que ces agressions sapent le moral des forces armées et érodent la confiance des citoyens dans la capacité de l'État à assurer leur protection. Mis en place en 2016 sous la présidence de Muhammadu Buhari, le programme «Safe Corridor» vise à offrir aux combattants considérés comme présentant un faible niveau de dangerosité un parcours de désarmement, de déradicalisation, de réhabilitation et de réinsertion. Selon les autorités, plus de 10 000 anciens combattants en ont bénéficié et le dispositif a été progressivement étendu à plusieurs régions du nord du pays. Cette politique demeure toutefois fortement contestée. Une partie de l'opinion publique y voit une forme d'amnistie accordée aux auteurs d'actes terroristes, alors que les victimes continuent de réclamer justice. Les défenseurs du programme estiment, au contraire, qu'il contribue à affaiblir les groupes extrémistes en encourageant les défections, dans un contexte où les opérations militaires n'ont pas permis de mettre un terme à l'insurrection. La résolution adoptée par le Sénat n'a pas de caractère contraignant sur le plan juridique. Elle constitue néanmoins un signal politique fort adressé au président Tinubu, qui devra se prononcer sur l'avenir de ce programme alors que le Nigeria reste confronté à une dégradation persistante de sa situation sécuritaire et se prépare à une nouvelle échéance électorale.

## LIBAN

## Nouvelles frappes sionistes dans le Sud

L'armée sioniste a mené, hier, une série de frappes contre plusieurs localités du sud du Liban, ciblant notamment des véhicules et des zones habitées, selon l'Agence nationale de l'information (ANI). Dans l'après-midi, un drone sioniste a effectué deux frappes successives contre un véhicule circulant sur la route de la plaine de Kfar Roummane. Au même moment, l'artillerie sioniste a bombardé la localité de Deir Siriane. Plus tôt dans la journée, un autre drone avait visé une camionnette de type pick-up à la périphérie des localités de Choukine et Kfar Dajjal, faisant deux blessés. Un appareil similaire a également largué une grenade assourdissante aux abords de la

localité d'Al-Mansouri. Ces nouvelles attaques interviennent alors que les hostilités entre l'entité sioniste et le Hezbollah se poursuivent malgré les différents accords de cessez-le-feu conclus ces derniers mois. Depuis le 2 mars, l'entité sioniste mène une campagne militaire contre le Liban après des tirs de roquettes du Hezbollah en direction du nord de son territoire. Les forces sionistes occupent plusieurs localités du sud du Liban. Les bombardements sionistes ont continué de viser de nombreuses régions du sud et de l'est du pays malgré l'entrée en vigueur d'un premier cessez-le-feu le 16 avril, prolongé le 23 avril pour trois semaines, puis de nouveau le 15 mai pour une durée de quarante-cinq jours. Un nouveau cessez-le-feu, annoncé le 20 du mois dernier, n'aura tenu que quelques jours avant la reprise des frappes de drones et des tirs d'artillerie sionistes contre le sud du Liban.

## ●LIGA

**LE COUP DE POKER FINANCIER DU BARÇA**

Pourquoi est-ce que personne n'y avait pensé plus tôt ? Selon les informations du média catalan Marca, le FC Barcelone serait sur le point de solliciter un prêt de 210 millions d'euros. Un montant prévu pour les dépenses de cet été, alors que le club traverse toujours d'importantes difficultés financières. La somme serait ensuite prélevée sur les recettes prévisionnelles des droits TV de la saison à venir.

Le principal objectif une fois cette somme amassée serait de s'offrir plusieurs renforts de poids afin de renforcer l'effectif de Hansi Flick sur le mercato. Si l'arrivée d'Anthony Gordon est déjà actée depuis un bout de temps, les Culés viseraient encore des noms ronflants comme Julián Álvarez, João Cancelo ou encore Karim Adeyemi.

## ●INTER DE MILAN

**KHALAILI ARRIVE**

L'Inter Milan va renforcer son couloir droit avec l'arrivée d'Anan Khalaili (21 ans, 51 matchs et 6 buts toutes compétitions pour la saison 2025-2026). Selon La Gazzetta dello Sport, le joueur de l'Union Saint-Gilloise passera sa visite médicale ce vendredi avant de signer un contrat de 5 ans avec les Nerazzuri. Ces derniers vont déboursier 25 millions d'euros (hors bonus) pour leur nouveau piston droit.

## ●WIMBLEDON

**UNE FINALE 100 % TCHÈQUE**

Karolina Muchova et Linda Noskova se sont qualifiées pour la finale de Wimbledon, jeudi 9 juillet. Les deux joueuses tchèques tenteront de remporter leur premier titre sur le gazon londonien.

Karolina Muchova s'est qualifiée pour la finale après sa victoire face à l'Américaine Coco Gauff (6-2, 1-6, 7-6 [12-10]). La Tchèque a remporté le super tie-break décisif après avoir sauvé une balle de match. Finaliste de Roland-Garros en 2023, elle disputera ainsi la deuxième finale de Grand Chelem de sa carrière.

Linda Noskova a dominé l'Ukrainienne Marta Kostyuk en deux sets (6-4, 6-4). À 21 ans, la 12e mondiale disputera la première finale de Grand Chelem de sa carrière. Après sa qualification, elle a expliqué ne pas encore mesurer pleinement l'ampleur de son parcours, tout en affirmant être déjà concentrée sur le rendez-vous final.

Cette finale opposera deux joueuses tchèques, une première en Grand Chelem depuis l'US Open 2017. Muchova et Noskova abordent cette rencontre avec confiance après avoir remporté leur premier titre sur gazon cette saison, respectivement à Bad Homburg et à Berlin.

## ●SÉNÉGAL

**SADIO MANÉ RANGE SES CRAMPONS**

Légende du football sénégalais, Sadio Mané a annoncé, par le biais d'un communiqué officiel relayé par la presse sénégalaise, la fin de sa carrière internationale. À 34 ans, l'attaquant met un terme à son aventure avec les Lions de la Teranga après un dernier Mondial 2026 où il avait atteint les 1/16es de finale. L'attaquant a tenu à remercier le peuple sénégalais, tout en présentant ses excuses pour les éventuelles

déceptions. « J'ai tout sacrifié pour ce drapeau. J'ai donné le meilleur de moi-même et j'ai toujours combattu avec hargne pour notre Patrie », a-t-il écrit. L'ancien joueur de Liverpool a annoncé son souhait de mettre son expérience au service de son pays, que ce soit au sein d'un staff technique, sur un banc de touche ou dans les instances dirigeantes. « Demain, c'est avec plaisir que je mettrai mon expérience au service de la Nation », a-t-il assuré, ouvrant la porte à un nouveau chapitre de sa carrière, cette fois en dehors des terrains.

## LA FRANCE S'IMPOSE DEVANT LE MAROC

**Les Bleus filent en demi-finale****Comme en 2022 lors de la demi-finale au Qatar, la France l'a donc emporté 2-0.**

La France poursuit son parcours exceptionnel dans cette Coupe du monde 2026. Après avoir quitté pour la première fois depuis un mois la partie est des États-Unis, les Bleus se dirigent désormais vers Dallas, où ils disputeront une nouvelle demi-finale, la troisième consécutive en Coupe du monde pour la sélection de Didier Deschamps.

Opposée au Maroc en quart de finale à Boston, l'équipe de France a dû s'employer face à une formation marocaine solide et bien organisée. Dans une rencontre longtemps fermée, les Bleus ont finalement trouvé la solution grâce à leur capitaine Kylian Mbappé.

Le premier acte n'a pourtant pas souri à l'attaquant français. À la 38e minute, son penalty a été arrêté par Yassine Bounou, laissant les deux équipes à égalité. Mais au retour des vestiaires, le joueur du Real Madrid a une nouvelle fois démontré son talent. À l'heure de jeu, il a débloqué la rencontre avec une superbe frappe enroulée depuis le côté gauche de la surface, terminant sa course dans le petit filet opposé.

Ce nouveau but porte son total à huit réalisations dans la compétition et à vingt buts en Coupe du monde, confirmant son statut de meilleur buteur de l'histoire des Bleus avec 64 buts en sélection.

Après l'ouverture du score, la défense marocaine a progressivement laissé davantage d'espaces. Ousmane Dembélé en a profité quelques minutes plus tard pour inscrire

le deuxième but français à la 66e minute, concluant une transition rapide. Il s'agit de sa cinquième réalisation dans ce Mondial.

Comme lors de la demi-finale disputée en 2022 au Qatar, la France s'impose finalement 2-0 face au Maroc et poursuit son rêve de sacre mondial. Les Bleus attendent désormais de connaître leur prochain adversaire, qui sera l'Espagne ou la Belgique.

**UN QUART DE FINALE DE PRESTIGE**

Dans la nuit de samedi à dimanche à Kansas City (3 h), la Suisse affrontera l'Argentine en quart de finale de la Coupe du monde 2026.

Pour la Nati, cette rencontre représente une occasion exceptionnelle face au champion du monde en titre, emmené par Lionel Messi. De son côté, l'Albiceleste abordera ce duel avec l'obligation de s'imposer face à une équipe suisse considérée comme moins favorite.

Malgré le statut de favori de l'Argentine, la presse locale reste prudente et souligne les qualités de la sélection dirigée par Murat Yakin, capable de poser des problèmes aux plus grandes équipes.

**DES INQUIÉTUDES SANITAIRE**

À quelques heures du quart de finale entre l'Angleterre et la Norvège à Miami, une incertitude concerne l'état de santé de Declan Rice.

Selon le Daily Mail, le milieu de terrain d'Arsenal a été placé à l'isolement par le staff anglais afin de limiter les risques de propagation d'un virus au sein du groupe dirigé par Thomas Tuchel.

La nature exacte de son problème de santé n'a pas été révélée, mais la sélection anglaise a préféré prendre des précautions pour préserver son effectif avant cette rencontre décisive.

La Norvège connaît également des difficultés similaires. Plusieurs membres de sa délégation auraient été touchés par une gastro-entérite ou une possible intoxication alimentaire. Le gardien Ørjan Nyland a confirmé que la situation mobilisait fortement le personnel médical de l'équipe.

Malgré ces préoccupations, les deux sélections espèrent pouvoir compter sur l'ensemble de leurs joueurs au moment du

coup d'envoi. Le staff anglais continue notamment de suivre l'évolution de l'état de Declan Rice, dont la présence reste incertaine.

**●FACE AUX CRITIQUES COLLINA VOLE AU SECOURS DES ARBITRES**

Le saint patron des arbitres à la rescousse. L'arbitrage est-il trop laxiste durant cette Coupe du monde ? Peu importent les consignes ou les tendances, les hommes et les femmes au sifflet sont toujours sous le feu des critiques lors d'une telle compétition. Dans un entretien exclusif accordé à la FIFA, le responsable de l'arbitrage au sein de l'instance a tenu à défendre les arbitres.

« Globalement, nous sommes contents », a d'abord expliqué l'ancien arbitre italien, tout en reconnaissant qu'avec autant de matchs disputés sur une période aussi courte, certaines situations pouvaient ne pas se dérouler comme prévu. Pierluigi Collina refuse surtout que l'intégrité des arbitres soit remise en cause : « Quand cela arrive, cela peut mener à des menaces contre eux ou leurs familles, et ce n'est pas juste. »

Il a également assuré que « personne ne peut prétendre que l'arbitrage est influencé par qui que ce soit, pas même le président de la FIFA, Gianni Infantino ». Une déclaration qui intervient après Argentine-Égypte, Paraguay-France et surtout l'annulation de la suspension de Folarin Balogun avant États-Unis-Belgique, sur fond d'intervention présumée de Donald Trump auprès d'Infantino.

## CAN-2026 FÉMININE

## Du biquotidien pour les Vertes

*Le stage sera ponctué par deux confrontations amicales face à la Zambie.*



La sélection nationale féminine de football poursuit son stage de préparation à Oran avec un programme d'entraînement biquotidien, dans le cadre de ses préparatifs pour la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2026), a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF) avant-hier sur son site officiel.

La première séance s'est déroulée dans la matinée en salle, tandis que la seconde a eu lieu dans l'après-midi sur le terrain annexe du stade Miloud-Hadefi. Cette dernière, à laquelle ont pris part 25

joueuses, a été essentiellement consacrée au travail technico-tactique, précise la même source.

La journée a également été marquée par l'arrivée de Linda Bendris au sein du groupe, alors que Morgane Ikene est attendue dans la soirée afin de compléter l'effectif.

Dans le cadre de ses préparatifs, la sélection nationale disputera deux matchs amicaux face à son homologue zambienne, les 19 et 22 juillet, au stade Mustapha-Tchaker de Blida.

La première rencontre amicale est programmée à

19h00, tandis que la seconde aura lieu à 18h00, précise l'instance fédérale.

Le sélectionneur national Farid Benstiti a fait appel à 26 joueuses pour prendre part à la phase finale de la CAN, prévue du 26 juillet au 16 août. Les coéquipières de Lina Boussaha ont entamé lundi, au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger), un stage de préparation en prévision de cette compétition.

La sélection algérienne, qui participera pour la septième fois de son histoire à la phase finale de la CAN, évoluera dans le groupe A aux

côtés du Maroc (pays hôte), du Sénégal et du Kenya.

## DEUX ARBITRES ALGÉRIENS RETENUS

La Confédération africaine de football (CAF) a dévoilé avant-hier la liste des arbitres retenus pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations féminine CAN-2026, prévue du 26 juillet au 16 août. Deux représentants algériens figurent parmi les 53 arbitres et officiels désignés. L'Algérie sera représentée par Asma Fariel, désignée comme arbitre assistante, et Lahlou Benbraham, retenu parmi les arbitres chargés de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR). Au total, la CAF a sélectionné 17 arbitres centraux, 22 arbitres assistants et 14 arbitres VAR, soit un groupe de 53 officiels issus de plus de vingt pays africains, appelés à officier lors de la plus prestigieuse compétition féminine du continent.

Cette désignation confirme la présence régulière des arbitres algériens dans les grandes compétitions organisées par l'instance continentale, à quelques jours du coup d'envoi de la CAN féminine, qui réunira pour la première fois 16 sélections.

JSK

## Karim Hendou nommé entraîneur adjoint

La JS Kabylie a officialisé ce jeudi la nomination de Karim Hendou au poste d'entraîneur-adjoint de l'équipe première, dans le cadre de la restructuration technique engagée par la direction du club en vue de la saison 2026-2027. Ancien milieu de terrain de l'USM El Harrach, Hendou rejoint ainsi le staff dirigé par l'entraîneur en chef Karim Belhocine. Il travaillera aux côtés d'Ahmed Walid Cherchari, également entraîneur-adjoint, de Merouane Messai, entraîneur des gardiens, ainsi que du préparateur physique Cheikh Bouziane.

## FIN DE CARRIÈRE EN ALGÉRIE

## Oukidja ne ferme pas la porte

Alexandre Oukidja n'exclut pas de terminer sa carrière en Algérie. À 36 ans, le gardien international algérien a confié sur Instagram qu'un retour en Ligue 1 Mobilis faisait partie de ses réflexions : « Terminer ma carrière en Algérie ? Oui, j'y pense. »

Après une longue absence liée à une blessure, Oukidja envisage un dernier défi au pays. Aucun contact officiel n'a encore été annoncé, mais son expérience et son leadership pourraient séduire plusieurs clubs algériens.

ES BEN AKNOUN

## Mounir Zeghdoud prolongé



L'ES Ben Aknoun a annoncé la prolongation du contrat de son entraîneur Mounir Zeghdoud pour une saison supplémentaire. Le technicien de 55 ans restera donc à la tête du club algérois durant l'exercice 2026-2027.

Arrivé en juillet 2025 pour remplacer Mohamed Bachir Manaâ, Zeghdoud a convaincu les dirigeants grâce à la stabilité apportée à l'équipe et aux résultats obtenus. Sous sa direction, l'ES Ben Aknoun a terminé la saison à la 8<sup>e</sup> place de la Ligue 1 avec 43 points, à égalité avec le CS Constantine.

Le club a expliqué ce choix par sa volonté de poursuivre son projet sportif et de s'appuyer sur les acquis de la saison précédente. Avec cette continuité, l'ES Ben Aknoun ambitionne désormais de progresser davantage et de réaliser une saison 2026-2027 plus ambitieuse.

BOXE

## Une nouvelle étape vers le professionnalisme

La Fédération algérienne de boxe (FAB) a annoncé l'ouverture prochaine des candidatures pour intégrer la nouvelle filière de la boxe professionnelle, dans le cadre de la mise en place d'un système national conforme aux standards internationaux.

Cette initiative fait suite à la création de la Commission nationale de la boxe professionnelle, décidée par l'Assemblée générale de la Fédération le 3 mars 2026, ainsi qu'aux résolutions adoptées par le Bureau fédéral et ladite commission en juin dernier. L'appel à candidatures concerne plusieurs fonctions, notamment celles de boxeur professionnel, manager, promoteur de combats, matchmaker, médecin de ring et responsable dans le domaine de la boxe professionnelle. La FAB précise que les dossiers seront évalués selon des critères liés aux qualifications, au mérite et à l'expérience, afin de sélectionner les profils capables de contribuer au développement d'un modèle professionnel basé sur la compétence, la transparence et la bonne gouvernance. La Fédération invite enfin les compétences nationales, en Algérie et à l'étranger, à participer à ce projet visant à renforcer la place de la boxe algérienne sur les scènes continentale et internationale.

## IL REJOINT AL-ABHA

## Brahimi s'offre un nouveau défi

Yacine Brahimi ouvre un nouveau chapitre de sa carrière. L'ancien international algérien s'est officiellement engagé avec le club saoudien d'Al-Abha lors de ce mercato estival, après la fin de son aventure au Qatar avec Al-Gharafa.

Selon plusieurs médias saoudiens, le meneur de jeu de 36 ans a signé un contrat d'une saison avec le club fraîchement promu en Saudi Pro League. Cette arrivée témoigne de l'ambition d'Al-Abha de renforcer son effectif avec des joueurs d'expérience afin d'assurer son maintien parmi l'élite du football saoudien.

Brahimi sort de quatre sai-

sons passées au Qatar, où il a porté les couleurs d'Al-Rayyan puis d'Al-Gharafa. Durant son passage dans le championnat qatari, l'ancien capitaine des Verts s'est illustré par sa régularité, sa créativité et sa capacité à faire la différence lors des grands rendez-vous.

Avant son exil dans le Golfe, le natif de Paris avait construit une solide réputation en Europe. Formé au Stade Rennais, il s'était révélé en Espagne sous les couleurs de Grenade avant de connaître les plus belles années de sa carrière au FC Porto, entre 2014 et 2019. Au Portugal, il avait remporté plusieurs trophées et s'était imposé comme l'un



des joueurs les plus techniques du championnat.

Avec la sélection algérienne, Yacine Brahimi a également marqué l'histoire récente des Fennecs. International de 2013 à 2021, il a participé à plusieurs compétitions majeures et a surtout contribué au sacre continental de l'Algérie lors de la Coupe d'Afrique des nations 2019, disputée en

Égypte.

Malgré ses 36 ans, Brahimi demeure un joueur capable d'apporter son expérience, sa vision du jeu et sa qualité technique. À Al-Abha, tous les regards seront désormais tournés vers l'ancien numéro 8 des Verts, qui tentera de relever un nouveau défi dans un championnat saoudien toujours plus compétitif.

## BASKETBALL

## Deuxième succès du Cinq national

La sélection algérienne de basketball a décroché sa deuxième victoire en amical en Slovaquie en battant la sélection U23 slovaque (104-85), dans le cadre de sa préparation au Championnat arabe des nations 2026, a annoncé la FABB. Les Verts avaient remporté leur premier match face aux U20 slovaques (99-80). Une troisième rencontre amicale face aux U23 est prévue mardi prochain avant la poursuite de la préparation du 19 au 29 juillet, avec plusieurs matchs face à des sélections africaines, puis le départ vers Le Caire.





Page réalisée  
par Souiki Sidali



## 10/10 L'EFFET CHAT NOIR

Le streamer américain IShowSpeed est devenu le même incontournable de la Coupe du Monde de la FIFA 2026. Baptisé la «malédiction de Speed», ce phénomène amuse la toile : chaque équipe dont il enfle le maillot subit une élimination ou une défaite immédiate. Le Portugal de Ronaldo, le Brésil, la Côte d'Ivoire, le Cap-Vert ou encore l'Égypte de Mo Salah ont tous sombré juste après avoir reçu son soutien officiel en tribunes. Effrayés par cette série noire, les supporters supplient désormais la star des réseaux de ne pas toucher aux couleurs de leur pays. Pour éviter la poisse lors du choc France-Maroc, le vidéaste a même dû ruser en millions en portant un maillot hybride fusionnant les deux nations. Les publications ont accumulé plus de 4 t demi réactions.

## 9/10

### UN INCIDENT QUI INDIGNE

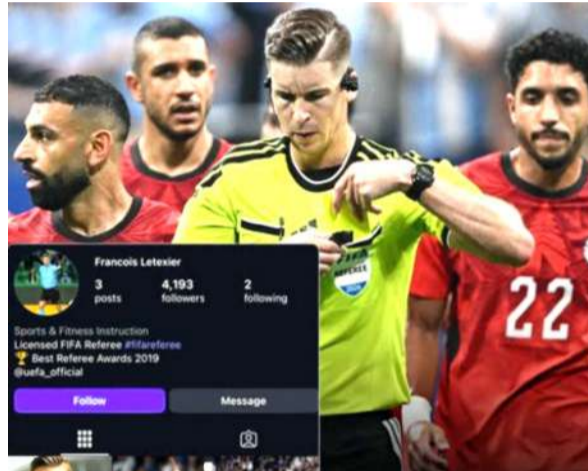
Le youtubeur asiatique Attiljh, récemment en visite en Algérie, a été victime d'un incident qui a suscité une vive indignation sur les réseaux sociaux, avec plus de 2 millions de vues. Alors qu'il filmait dans une rue constantinoise, un citoyen l'a abordé de manière agressive, lui reprochant de filmer et lui demandant de quitter les lieux avec virulence. De nombreux internautes ont dénoncé ce comportement, estimant qu'il nuit à l'image du pays et décourage les visiteurs. Plusieurs commentaires ont appelé à promouvoir une culture de respect envers les touristes et les créateurs de contenu, rappelant que ce type de réaction isolée peut avoir un impact négatif sur l'attractivité touristique de l'Algérie et sur les efforts visant à faire connaître ses richesses au monde.

## 8/10 CHERKI FAIT POLÉMIQUE



Rayan Cherki est au cœur d'une polémique après avoir célébré la qualification de la France en Coupe du monde 2026 en portant un chapeau associé à Napoléon et en publiant un montage le montrant dans une posture inspirée de l'empereur. Ce geste, effectué le 5 juillet, jour de la fête de l'indépendance de l'Algérie, a suscité de nombreuses réactions, avec près de 400k vues. Certains y voient une simple célébration de son engagement avec les Bleus, tandis que d'autres estiment qu'il s'agit d'un manque de considération envers son pays d'origine, l'Algérie, qu'il avait choisi de ne pas représenter en sélection au profit de la France.

## 7/10 FRANÇOIS LETEXIER DÉSACTIVE SON INSTA



L'arbitre français François Letexier a fermé son compte Instagram après le huitième de finale Argentine-Égypte (3-2). Pris pour cible par des milliers de supporters égyptiens furieux, l'officiel aurait subi une campagne de critique en ligne. Les fans lui reprochent un penalty non sifflé sur Mohamed Salah et un but annulé par la VAR. Face à la critique, Letexier a d'abord bloqué l'accès avant de désactiver son profil. La Fédération égyptienne a déposé une plainte officielle à la FIFA. Les publications ont accumulé plus de 256k réactions.

## 6/10

### RAP SANS ÂME OU AUDACE ?



Soolking bouscule le rap français en sortant le titre «Cogite» en duo avec Willy Lancien, le premier rappeur généré par intelligence artificielle. Cette collaboration officielle divise fortement la toile, avec plus de 115k vues. Si certains saluent l'audace marketing de la star algérienne et l'originalité du concept, les critiques fusent sur les réseaux. De nombreux internautes dénoncent un morceau sans âme, qualifiant Willy Lancien d'«industrie plant par IA» et s'inquiétant de voir les algorithmes remplacer les humains.

## 5/10

### PANIQUE À GUÉ DE CONSTANTINE

Les passagers du train reliant la gare Agha à Zéralda auraient vécu des moments de peur mardi vers 17 h, en pleine heure de pointe. Après une altercation à bord, un groupe de femmes serait descendu du train avant de lancer des pierres sur les wagons et d'agresser des voyageurs. Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montrent des scènes de chaos, des dégâts matériels et une interruption temporaire du trafic. En l'absence de communication officielle sur les circonstances de l'incident, de nombreux internautes demandent l'ouverture d'une enquête afin d'identifier les personnes impliquées et de garantir la sécurité des usagers des transports publics. Les images ont été vues plus de 58k fois.

## 4/10

### VANDALISME ROUTIER LE TOLLÉ

Le chauffeur d'un camion porte-engins qui a été filmé en train de vandaliser un poteau d'éclairage public, sur une route à Tindouf, aurait été retrouvé et interpellé par la gendarmerie. Avec plus de 34k vues, la majorité des internautes condamnent un acte jugé irresponsable, estimant que les auteurs de dégradations de biens publics doivent répondre de leurs actes.

## 3/10 TRUMP ET LES BOURDES EN SÉRIE



Le président américain Donald Trump a choqué la scène internationale lors du sommet de l'OTAN 2026 à Ankara en enchaînant des lapsus géopolitiques monumentaux. Devant les caméras du monde entier, Trump a d'abord confondu l'Iran et le

Japon, évoquant de faux tirs de missiles de la «République islamique du Japon» sur un porte-avions américain. Quelques instants plus tard, assis juste à côté du dirigeant ukrainien Volodymyr Zelensky, il a commis l'impair suprême en le présentant aux journalistes sous le nom du «Président Poutine», son ennemi juré. Avec plus de 28k vues sur les réseaux sociaux, les internautes oscillent entre consternation et fous rires collectifs. Les mêmes parodies inondent TikTok, tandis que l'opposition dénonce une perte de lucidité inquiétante pour le leader des USA.

## 2/10

### JUSTIN BIEBER CHANtera LORS DE LA FINALE DU MONDIAL

Justin Bieber participera au tout premier spectacle de la mi-temps d'une finale de Coupe du monde, le 19 juillet 2026. Il partagera la scène avec Madonna, Shakira et BTS, sous la direction artistique de Chris Martin, le leader de Coldplay. La FIFA promet un show d'envergure, inspiré du Super Bowl. L'événement aura également un objectif caritatif, avec une campagne visant à récolter 100 millions de dollars pour soutenir l'accès à l'éducation et à la pratique du football pour les enfants à travers le monde. Avec plus de 13k réactions, les internautes saluent une affiche prestigieuse et l'initiative solidaire, même si certains regrettent que la finale du Mondial adopte le modèle du Super Bowl.

## 1/10 BOOBA DEVANT LA JUSTICE



Booba sera jugé devant le tribunal correctionnel de Paris pour des faits présumés de cyberharcèlement visant Magali Berdah entre 2022 et 2025. Les juges d'instruction lui reprochent notamment des publications portant sur son apparence, sa religion et sa vie privée. Le rappeur rejette ces accusations et affirme avoir agi en tant que «lanceur d'alerte» contre certaines pratiques du monde des influenceurs. Son procès est prévu le 25 mars 2027. Avec près de 300 réactions, les internautes sont partagés entre ceux qui estiment que la justice doit sanctionner tout cyberharcèlement et ceux qui défendent la liberté de dénoncer certaines pratiques des influenceurs.

## AIDE HUMANITAIRE AUX FEMMES

# L'ONU ALERTE SUR UNE SITUATION CRITIQUE

**Les coupes dans l'aide publique au développement fragilisent les organisations de femmes et privent déjà un million de bénéficiaires d'une assistance essentielle dans les zones de crise.**

**L**es réductions des financements consacrés à l'aide humanitaire ont déjà privé au moins un million de femmes et de jeunes filles d'une assistance vitale depuis janvier 2025. C'est le constat alarmant dressé par ONU Femmes dans un rapport publié vendredi, qui met en garde contre les conséquences dramatiques des coupes budgétaires frappant les organisations de femmes intervenant dans les contextes de crise et de conflit.

L'agence onusienne rappelle que près de 120 millions de femmes et de filles ont aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire à travers le monde. Pourtant, les ressources destinées aux structures qui leur viennent en aide diminuent à un rythme inédit, fragilisant davantage les populations les plus vulnérables.

### DES ORGANISATIONS EN PREMIÈRE LIGNE FRAGILISÉES

Le rapport s'appuie sur les réponses de 855 organisations dirigées par des femmes ou œuvrant pour la défense des droits des femmes, réparties dans 52 pays touchés par des conflits, des catastrophes ou des crises humanitaires.

Selon les conclusions de l'étude, neuf organisations sur dix déclarent ne plus être en mesure de répondre aux besoins actuels des populations qu'elles accompagnent. ONU Femmes souligne que cette situation est directement liée à la plus forte baisse annuelle de l'aide publique au développement jamais enregistrée.

Pour ces organisations, les restrictions budgétaires se traduisent par une réduction des programmes, la suspension de



nombreux services essentiels et, dans certains cas, la menace d'une fermeture définitive.

### DES POPULATIONS TOUJOURS PLUS VULNÉRABLES

ONU Femmes rappelle que ces organisations jouent un rôle irremplaçable dans des pays confrontés à des crises prolongées, notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Haïti.

« Les organisations de femmes menacées de fermeture se trouvent en première ligne face aux crises humanitaires les plus graves au monde », souligne Sofia Calltorp, cheffe de l'action humanitaire à ONU Femmes. Selon elle, ces structures interviennent souvent dans des zones où les organisations internationales peinent à accéder et poursuivent leurs activités bien après que

l'attention internationale s'est déplacée vers d'autres crises.

L'agence estime que chaque réduction de financement se traduit immédiatement par une diminution de l'aide destinée aux victimes les plus exposées.

« Chaque dollar retiré aux organisations de femmes est un dollar retiré aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits, aux mères déplacées, aux filles contraintes de quitter l'école et aux communautés qui luttent pour survivre », avertit Sofia Calltorp.

### DES ÉQUIPES À BOUT DE SOUFFLE

Les difficultés financières affectent également les personnels humanitaires. Selon le rapport, 65 % des organisations dirigées par des femmes déclarent que leurs employés poursuivent leur travail sans percevoir de rémunération afin d'assurer la

continuité des services.

Près d'une organisation sur deux fait également état d'une augmentation significative de l'épuisement professionnel de ses équipes, confrontées à une charge de travail toujours plus lourde alors que les ressources humaines et financières se réduisent.

Cette situation compromet la pérennité des programmes d'assistance et accentue les risques de rupture dans la prise en charge des populations les plus vulnérables.

### UNE EXPLOSION DES VIOLENCES SEXUELLES

Le rapport met également en lumière une aggravation préoccupante des violences faites aux femmes dans les zones de conflit. ONU Femmes indique que les violences sexuelles liées aux conflits ont doublé en 2025, alors même que les dispositifs destinés à protéger les survivantes s'affaiblissent sous l'effet du manque de financements. Pour l'agence des Nations unies, cette évolution illustre le décalage grandissant entre l'ampleur des besoins humanitaires et les moyens effectivement mobilisés pour y répondre.

Face à cette situation, ONU Femmes appelle les bailleurs de fonds internationaux à réinvestir dans les organisations locales dirigées par des femmes, considérées comme des acteurs essentiels de la réponse humanitaire. L'organisation estime que leur maintien est indispensable pour garantir la protection des populations civiles, préserver les services essentiels et soutenir les communautés confrontées aux conséquences des conflits, des déplacements forcés et des catastrophes. **R.N.**

## PREMIÈRES PROMOTIONS DIPLÔMÉES À ALGER 3 L'anglais s'impose à l'université

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a présidé, jeudi soir à Alger, la cérémonie de sortie des premières promotions d'étudiants ayant suivi un cursus entièrement dispensé en langue anglaise à l'Université d'Alger 3 « Ibrahim Sultan Cheibout ». Cette première s'inscrit dans la stratégie nationale visant à renforcer l'enseignement en anglais au sein des établissements universitaires algériens.

À cette occasion, le ministre a souligné que la sortie de ces premières promotions constitue une étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie nationale d'anglicisation de l'enseignement supérieur. Les diplômés sont issus de plusieurs spécialités, notamment les sciences de l'information et de la communication, les sciences politiques, les sciences économiques et de gestion, ainsi que les sciences et techniques des activités physiques et sportives. Kamel Baddari a estimé que



ces jeunes diplômés représentent « l'avant-garde » de cette nouvelle orientation pédagogique, rappelant que la langue anglaise est aujourd'hui un vecteur incontournable de la science, de la technologie et de l'innovation. Selon lui, sa maîtrise favorise également la mobilité académique, l'accès à la production scientifique internationale et le rayonnement de l'université algérienne à l'échelle mondiale.

Le ministre a indiqué que cette démarche s'inscrit dans la vision de développement portée par le président de la République, Abdelmadjid

Tebboune, visant à former une nouvelle génération d'étudiants ouverts sur le monde, capables d'accompagner les mutations scientifiques et technologiques et de contribuer à l'économie de la connaissance.

Il a également affirmé que ces promotions constituent le socle d'une université de quatrième génération, davantage tournée vers l'innovation, la recherche scientifique, l'entrepreneuriat et les besoins de la société, en adéquation avec les priorités nationales et les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur.

De son côté, le recteur de l'Université d'Alger 3, Khaled Rouaski, a félicité les diplômés pour leur parcours, les exhortant à poursuivre leurs études dans les cycles supérieurs et à demeurer attachés aux valeurs d'intégrité, d'excellence, de rigueur scientifique et d'innovation.

Les étudiants ont, pour leur part, exprimé leur satisfaction d'appartenir aux premières promotions ayant bénéficié d'un enseignement dispensé en anglais. Ils ont salué cette expérience, qu'ils considèrent comme un atout majeur pour leur insertion académique et professionnelle, tout en remerciant les équipes pédagogiques ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur pour les moyens mis à leur disposition.

La cérémonie s'est achevée par la remise des diplômes et la distinction des majors de promotion dans les différentes spécialités, en présence de responsables universitaires et de représentants de plusieurs institutions nationales.

### PERMANENCE BANCAIRE

## Les Agences ouvertes le samedi

Les banques publiques ouvriront désormais leurs agences chaque samedi à travers le territoire national, dans le cadre d'un système de permanence destiné à améliorer l'accès des citoyens aux services bancaires et à assurer une plus grande continuité des prestations.

Cette nouvelle organisation entrera en vigueur à partir d'aujourd'hui. Elle s'inscrit dans les mesures visant à renforcer l'inclusion financière, à fluidifier les opérations bancaires et à faciliter les démarches des usagers auprès des établissements financiers.

Plusieurs banques ont annoncé leur adhésion à ce dispositif, notamment le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque nationale d'Algérie (BNA), la Banque de développement local (BDL) et la CNEP-Banque. Les agences concernées accueilleront le public chaque samedi de 9h00 à 12h00, tandis que les agences situées dans les wilayas du Sud assureront la permanence de 7h00 à 10h00, en raison des spécificités climatiques.

Les établissements bancaires concernés ont réaffirmé leur engagement à améliorer la qualité de l'accueil, à rapprocher davantage leurs services des citoyens et à faciliter l'accès aux différentes prestations bancaires.

De son côté, l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF) a appelé l'ensemble des banques à prendre toutes les dispositions organisationnelles nécessaires afin de garantir la continuité du service public bancaire et d'assurer des prestations de qualité au profit de la clientèle dans le cadre de ce nouveau dispositif de permanence.